



(Photo Roland Lemire)

LE CONDUCTEUR DE TAXI Roger Adam prend connaissance des péripéties de l'évasion spectaculaire à la prison de Trois-Rivières, lui qui devait à la suite de cette

évasion massive, transporter de force les fuyards dans la Métropole. "J'étais nerveux, tout le monde était nerveux", nous a dit le conducteur de la Compagnie Co-Op,

La police est sur un pied d'alerte...

Les cinq fugitifs se terrent à Montréal

par J.-Robert LEBEUF

TROIS-RIVIERES — D'intenses recherches policières et de nombreuses perquisitions dans le nord de Montréal n'ont pas permis, hier, aux limiers, de retracer les cinq bandits qui se sont évadés de la prison communale de Trois-Rivières, mercredi soir. Les fugitifs se sont fait conduire dans la métropole par un chauffeur de taxi où ils se sont séparés. Il est probable qu'ils resteront introuvables durant quelques temps. Mais, on s'attend à ce qu'ils

manifestent ensuite leur présence en commettant des méfaits, car il leur faudra bien trouver le moyen de subsister. Des enquêteurs du ministère de la Justice étaient à Trois-Rivières hier. Ils faisaient enquête sur les circonstances de l'évasion des cinq criminels considérés comme très dangereux, prêts à tuer quiconque se mettra en travers de leur chemin et sur qui la police a ordre de tirer à vue.

Le plus dangereux est certainement Mike Bozin, 38 ans, qui avait été incarcéré pour vol à main armée à la Banque de St-Alexis des Monts. Florian Diamond, de Shawinigan, avait été capturé il y a une semaine à Montréal, après avoir été recherché durant un an; il devait répondre à un nombre impressionnant d'accusations pour vols. Diamond et Fernand Bellemare, aussi de Shawinigan et détenu pour vols, sont des spécialistes de l'évasion. Bellemare est au nombre des évadés. Il s'évadait de la prison communale de Trois-Rivières, en sautant le mur, l'an dernier. Claude Pion et Larry McLemens avaient été capturés à Toronto pour hold-up. Ils avaient été ramenés à Trois-Rivières, car ils étaient soupçonnés d'avoir commis le vol à main armée de la Caisse populaire St-Sacrement.

tête. Il a eu le poignet fracturé dien Marcel Boucher lorsque ce lorsqu'il s'est protégé le visage dernier a tenté de maîtriser avec ses bras au moment où il Claude Pion.



TOUS LES MEMBRES DU détachement de Trois-Rivières de la Sûreté du Québec étaient sur un pied d'alerte mercredi soir et hier. Ils coordonnaient leur travail avec celui des policiers de Montréal dans le but de capturer au plus tôt les cinq évadés de la prison communale de Trois-Rivières. Ci-dessus, l'agent de bureau et opérateur-radio du bureau de la Sûreté du Québec de Trois-Rivières, M. Gaston Cloutier, recevant des informations au sujet des dangereux individus.

Opportunité D'après le shérif Jean Cloutier, de la prison communale de Trois-Rivières et les policiers, cette évasion n'a pas été réussie selon un plan préparé d'avance. Ils croient, plutôt, que Bellemare, Diamond, Pion, McLemens et Bazin, ont saisi l'occasion qu'ils avaient de quitter la prison lorsque l'aumônier de l'institution, le chanoine Paul-Guy, allait quitter la salle commune des détenus pour se rendre dans la pièce du bureau du sergent Rosaire Baril, après avoir célébré le mercredi des cendres. Trois des fugitifs avaient demandé deux jours auparavant une entrevue avec le dentiste pour la journée même de l'évasion, mais, des précautions avaient été prises pour déjouer tout plan d'évasion si cette entrevue simultanée avec le dentiste avait fait partie d'un tel plan. Le gardien Marcel Boucher, qui a eu un poignet de fracturé et subi de multiples blessures à la tête lorsqu'il a été frappé à coups de chaînes par Larry McLemens dans la violente bagarre qui éclatait entre évadés et gardiens, est rentré chez lui. Il a fallu cinq points de suture pour refermer ses blessures à la

Le bill 85 serait gravement compromis Neuf mouvements présentent leur mémoire au comité parlementaire de l'éducation

par ANDRÉ BELLEMARE

QUEBEC (PC) — Les Etats généraux du Canada français ont souhaité, hier au comité parlementaire de l'éducation réuni pour poursuivre l'étude du bill 85 sur les droits linguistiques des minorités au Québec, que le Québec devienne une province unilingue française. Dans un mémoire présenté par le vice-président du mouvement, M. Rosaire Morin, il a été dit que "si le Québec demeure un Etat bilingue, où les deux langues sont reconnues officiellement, la vie française en Amérique, au lieu de s'épanouir, diminuera de génération en génération, que nous le voulions ou non". M. Morin a ajouté que seul un Québec français, puissant par le nombre et l'influence, demeure l'espoir d'une vie française en Amérique. Le mémoire des Etats généraux contenait plusieurs résolutions adoptées lors du dernier congrès, en novembre 1967, sur le statut de la langue française au Québec. Le problème de la langue française ne se poserait pas ici si elle était la langue d'usage, une langue utile et nécessaire. Huit autres associations ont présenté des mémoires au comité, hier, dont la Société culturelle québécoise, la Société Saint-Jean-Baptiste de Jacques-Cartier, le Comité Canada, l'Association des parents catho-

les anglophones du Québec métropolitain. La Société culturelle québécoise, fondée en 1968 et dont le but est la défense et la promotion de la langue et la culture française au Québec, a réclamé instamment que le gouvernement retire le bill du feuillet de l'Assemblée nationale et que celle-ci adopte dès cette année une nouvelle constitution québécoise incluant le français à titre de langue officielle et nationale. Le mémoire a dit que, "advenant l'adoption de ce bill odieux nos valeurs ancestrales, Papineau, Lafontaine, Groulx, Riël, Delorme et les autres héros inconnus de notre histoire nationale se seraient battus en vain pour défendre au prix de lourds sacrifices la langue française au cours des siècles passés". Le comité de l'éducation tenait sa cinquième réunion et elle fut marquée par deux incidents: la présence de Mlle Khan-Tineta, la princesse de Caughnawaga, qui s'est vu refuser le droit de s'exprimer dans sa langue maternelle, l'iroquois. Par ailleurs, le ministre des Affaires culturelles, M. Jean-Noël Tremblay, a quitté la salle pendant l'exposé de M. P. J. Kingwell, directeur adjoint du parti conservateur du Québec (aucun lien avec le parti progressiste - conservateur canadien).

était roué de coups par McLemens. La police poursuivait ses recherches hier soir, dans la métropole. McLemens a attaqué le gardien.

COUP D'OEIL SUR L'ACTUALITE

McDivitt ne donnerait pas \$2.00 par jour pour habiter dans le module lunaire

CAP KENNEDY, FLA (PA) — "Je n'en donnerai pas deux dollars par jour pour y loger. Mais il est destiné à nous faire atterrir sur la Lune". C'est en ces termes que le lieutenant-col. de l'armée de l'air, James A. McDivitt, décrit le fragile module lunaire sur lequel il doit faire des essais lors du vol d'Apollo-9 qui partira de Cap Kennedy le 23 février prochain. McDivitt commandera le vol. Il sera accompagné du lieutenant-col. de l'aviation, David R. Scott, et de l'astronaute civil Russell L. Schweickart.

Une triple collision sur la route de Guadalajara fait au moins 40 morts

GUADALAJARA, (Mexique AFP) — Une triple collision sur la route de Guadalajara à Manzanillo dans l'ouest du Mexique a fait une quarantaine de morts. Un camion qui transportait de l'alcool a pris feu après avoir été violemment heurté par un autobus. Le chauffeur d'un troisième véhicule, une camionnette qui avait débouché brusquement d'un chemin de terre, semble être le responsable de l'accident.

Un ancien capitaine vietnamien est abattu de plusieurs balles à Saïgon

SAIGON (AFP) — Un inconnu a tué de plusieurs balles de carabine un ancien capitaine vietnamien dans un quartier du centre de Saïgon. La victime qui circulait en automobile, a été grièvement blessée et est décédée en arrivant à l'hôpital. On ignore s'il s'agit d'un attentat terroriste. Le meurtrier a pris la fuite.

La France reprendra sa participation à l'UEO lorsque l'unanimité se fera

PARIS (AFP) — Le gouvernement français ne reprendra sa participation aux travaux de l'UEO qu'une fois assuré le retour à la règle en vigueur celle de l'unanimité, a déclaré M. Le Theule, porte-parole du gouvernement, à l'issue du conseil des ministres. Cette règle est nécessaire pour assurer le respect des intérêts nationaux et pour éviter d'altérer par une action extérieure le fonctionnement normal de la Communauté économique européenne, a encore dit M. Le Theule, porte-parole du gouvernement.

Six personnes sont tuées et 50 sont blessées lors d'une fusillade à Dacca

KARACHI (PC) — L'armée a ouvert le feu sur des manifestants anti-gouvernement à Dacca, hier tuant six personnes et en blessant 50. Cinq autres personnes ont été blessées par les soldats à coups de baïonnettes et de matraques. Au même moment, 5,000 étudiants ont manifesté à Rawalpindi, demandant aux partis de l'opposition de boycotter une réunion avec le président Mohammed Ayub Khan. Cette rencontre a pour but de régler les troubles sociaux et politiques au Pakistan.

Les cinq évadés de la prison de Trois-Rivières somment M. Roger Adam de les conduire à Montréal

"Tiens-toi tranquille... et il ne t'arrivera rien!"

par Jean-Paul ARSENAULT

TROIS-RIVIERES — Un voyage "blanc" comme on les appelle dans le métier. Un voyage qui n'a rien rapporté à celui qui l'a effectué, sauf des émotions qu'il n'est pas prêt d'oublier. On devinera qu'il s'agit du "long trajet" Trois-Rivières-Montréal, qu'a dû faire le conducteur de Co-Op taxi, M. Roger Adam, forcé de faciliter l'évasion des cinq détenus de la prison de Trois-Rivières mercredi soir.

des passagers ne laisse supposer au conducteur, qu'il a affaire à des évadés de prison. Il est bientôt fixé à ce sujet toutefois. C'est que rendu à la voie ferrée qui traverse la rue Notre-Dame, à proximité de la charbonnerie St-Laurent, on lui intime l'ordre d'immobiliser son véhicule. "Tasse-toi au milieu on prend le volant", Roger Adam, qui avait vaguement entendu les détenus parler d'une bataille pendant le court trajet, savait maintenant qu'il était dans de bien mauvais draps. "Tiens-toi tranquille et fais ce que nous te dirons. Il ne t'arrivera rien", lui conseilla-t-on. Il semble qu'à ce moment l'évadé Florian Diamond ait pris le volant. "J'étais très nerveux... eux aussi d'ailleurs", nous a dit le conducteur du taxi. "Je craignais que l'un d'eux soit armé".

qu'à la sortie pour St-Hyacinthe. "Les cinq types semblaient redouter un barrage de policiers", nous a révélé le conducteur de taxi, qui se contentait d'écouter la conversation de ses cinq "passagers". "J'aurais pu me passer de ce voyage", a dit en riant Roger Adam. On le comprendra facilement: il venait d'être question de chaînes frassées sur les gardiens de la prison. Destination Montréal De toute façon le taxi fut ensuite dirigé vers St-Hubert, en direction de Montréal. "A l'hôtel Aviation l'un d'eux est débarqué pour environ trois ou quatre minutes", précise M. Adam. Cet hôtel est situé sur le chemin Chambly. Un peu plus loin "On pouvait se trouver à Ville Jacques-Cartier je n'en suis pas sûr", un autre arrêt. Cette fois à une résidence privée où un autre fuyard débarqua pour quelques instants seulement. Puis le groupe repartit en direction du pont Jacques-Cartier. Fait surprenant, "parce qu'ils n'avaient permis de conduire avaient dit les détenus", on avait redonné le volant à Roger Adam à l'hôtel Aviation. "J'avais repris le volant parce que je ne voulais pas recevoir de coups", nous a expliqué le

conducteur du taxi, qui reçut l'ordre d'emprunter la rue Sherbrooke. A l'intersection de cette artère avec la rue St-Denis, deux des évadés quittèrent leurs comparses pour se perdre dans la foule. Les trois autres se firent conduire sur le boulevard Henri Bourassa, plus précisément à la bouche de métro qui se trouve à l'intersection de la rue Lajeunesse. "Je les ai entendu dire qu'ils prenaient le métro", s'est souvenu M. Adam, mais je ne les ai pas vu y descendre". "Là, j'ai commencé à souffler. Ça faisait longtemps que j'attendais ce moment", s'est exclamé le conducteur de taxi. "On m'avait bien averti de ne rien rapporter à la police avant mon retour à Trois-Rivières. "Nous allons te rattraper si tu n'obéis pas!" avait-on menacé M. Adam.

Sur le chemin du retour, libéré de toute contrainte, il avisa les policiers de la Sûreté provinciale de Charlemagne, c'est-à-dire en quittant l'île de Montréal. La randonnée forcée avait débuté à 8h15 du soir. Roger Adam ne devait revenir à Trois-Rivières qu'à une heure du matin. "C'est la course la plus longue de ma vie", a commenté le conducteur remis partiellement de ses émotions.

A Trois-Rivières

Il était 20h15, le conducteur Adam, comme le font tous ses confrères, attendait dans sa voiture la venue de clients, au poste Co-Op situé à l'intersection des rues Laviolette et Des Prisons. A quelques pas de là, cinq détenus venaient de s'évader de la prison.

Deux individus s'amènent au taxi par l'arrière. L'un d'eux prend place avec le conducteur et l'autre s'assoit derrière celui-ci. "Amène-nous au pont de Trois-Rivières", dit-on à Roger Adam. Au coin de la rue, trois autres types attendent. "Embarquez nos "chums", demandent-ils avec calme. La voiture prend alors la direction indiquée en empruntant la rue Notre-Dame. Rien dans le comportement

Rendus à la hauteur de l'entrée du pont de Trois-Rivières, les fuyards décident de traverser sur la rive-sud. C'est que rendu là, qu'ils avouèrent à leur captif qu'ils venaient de réussir une évasion. "On était accusé pour rien, c'est pour ça qu'on s'est sauvé", a-t-on expliqué à M. Adam. Ce fut ensuite une course sur la route Transcanadienne, jus-

Les difficultés constitutionnelles sont loin d'être réglées au Canada

La conférence du Niger met en lumière tous les problèmes

Par GUY RONDEAU

NIAMEY (PC) — La première conférence internationale de la francophonie qui vient de se terminer au Niger a fait voir une fois de plus que les difficultés constitutionnelles sont loin d'être réglées au Canada. Les gouvernements d'Ottawa et de Québec avaient été invités au même titre à participer à cette réunion qui a donné naissance à un organisme de coopération culturelle et technique entre les pays francophones du monde. Des représentants de 25 pays ont participé à la réunion. La délégation québécoise s'est employée dans les quelques heures qui ont précédé la conférence à bien établir qu'elle ferait un groupe distinct au sein de la représentation canadienne. Cela n'a pas été sans causer des frictions. Les représentants du Québec ont fait corriger la liste des délégués pour bien démontrer qu'ils avaient leur propre délégation et ils ont fait placer le drapeau du Québec aux côtés de celui du Canada. La présence du drapeau québécois sur les terrains de l'Assemblée nationale du Niger n'avait pas été prévue par les organisateurs de la conférence. Il y eut aussi l'incident du "Vive le Québec libre". La chancelière québécoise Pauline Julien

a lancé le slogan séparatiste au beau milieu de l'allocution du chef de la délégation canadienne, M. Gérard Feller, secrétaire d'Etat. Mlle Julien, qui est une séparatiste fervente, était au nombre des quelques personnalités invitées par le gouvernement du Niger. C'est à titre de championne de la francophonie que l'invitation lui avait été adressée, a déclaré une source près du gouvernement nigérien. Cette même source a dit que le gouvernement du Niger s'est particulièrement ennuagé par l'incident. Les observateurs sont d'opinion que la France, qui s'intéresse de très près aux problèmes du Québec, n'est pas étrangère à ce qui s'est passé pendant la conférence. M. Roland Rousseau, qui a déjà été qualifié d'agent provocateur français par le premier ministre Trudeau, assistait à la réunion. On notait aussi la présence de M. André Dorin qui fut mêlé à un incident concernant le drapeau québécois et la cérémonie de l'éducation de l'Organisation africaine et malgache, au Congo-Kinshasa, le mois dernier. Un autre fait qui ne manque-

pas de susciter des commentaires sur la scène canadienne est le choix M. Jean-Marc Léger, de Montréal, au poste de secrétaire exécutif provisoire du nouvel organisme de coopération. M. Léger, collaborateur au quotidien Le Devoir, est connu comme l'un des plus ardents défenseurs de la souveraineté nationale pour le Québec. M. Léger a été le choix unanime des délégués et M. Pelletier, de même que M. Marcel Masse, chef de la délégation québécoise, ont commenté favorablement sa nomination. "Il est significatif de voir un Québécois recueillir la confiance de personnalités aussi diverses et aussi indépendantes les unes des autres, tout en ayant en commun le même souci de servir les valeurs de la francophonie." C'est en ces termes que M. Masse, ministre d'Etat délégué à la fonction publique au Québec, a commenté le choix de M. Léger. M. Masse a dit que ce choix est en quelque sorte la reconnaissance de la contribution exceptionnelle de celui-ci à la cause de la francophonie.

pas de susciter des commentaires sur la scène canadienne est le choix M. Jean-Marc Léger, de Montréal, au poste de secrétaire exécutif provisoire du nouvel organisme de coopération. M. Léger, collaborateur au quotidien Le Devoir, est connu comme l'un des plus ardents défenseurs de la souveraineté nationale pour le Québec. M. Léger a été le choix unanime des délégués et M. Pelletier, de même que M. Marcel Masse, chef de la délégation québécoise, ont commenté favorablement sa nomination. "Il est significatif de voir un Québécois recueillir la confiance de personnalités aussi diverses et aussi indépendantes les unes des autres, tout en ayant en commun le même souci de servir les valeurs de la francophonie." C'est en ces termes que M. Masse, ministre d'Etat délégué à la fonction publique au Québec, a commenté le choix de M. Léger. M. Masse a dit que ce choix est en quelque sorte la reconnaissance de la contribution exceptionnelle de celui-ci à la cause de la francophonie.

SOMMAIRE

AUJOURD'HUI
Bandes illustrées 19
Bourses 16
Classées 17 - 18 - 19
Convocations 17
Mots croisés 19
Radio-T.V. Cinéma 9 - 10
Sports 13 - 14 - 15

LE SOURIRE DU PETIT DRIBLON

Touriste peu prêt. Il refuse un vin vieux de dix ans, pensant que c'est un vin inventé.

CREMERIE TROIS-RIVIERES
113, DES FORGES TROIS RIVIERES
Le meilleur qui se fait pas ailleurs.

Franc... Parler

VICTORIAVILLE (R.L.) — Le Conseil de développement régional du centre sud du Québec tenait, hier soir, à la caisse populaire de Victoriaville, une réunion en vue de la formation d'un atelier coopératif de production. La réunion a groupé des représentants des ministères provinciaux de l'Industrie et du Commerce, du Travail, des mouvements syndicaux ainsi que des Chambres de Commerce.

Dans l'édition de ce journal, en date du lundi 4 février, nous écrivions que M. André Fortin, accompagné de quelques amis, avait failli être victime d'un sérieux accident en sortant du village de St-Valère. Il était question d'un camion de l'Hydro-Québec en direction de Victoriaville.

Or après enquête de la part de l'Hydro, il en ressort que ce n'est pas l'un de ses camions mais probablement un autre d'une tout autre compagnie. Actuellement on est à chercher auprès d'autres compagnies si un de leurs véhicules ne se trouvait pas dans ce secteur lors de l'incident. Nous nous excusons auprès de l'Hydro pour la publication d'une telle nouvelle et nous sommes reconnaissants pour l'attention et la promptitude que la compagnie a mises en faisant enquête immédiatement.

Dans la ligue de ballon sur glace, du président Normand Arbour, vendredi soir dernier, le Nid Blanc a défait les Electroniciers par 4 à 0. Yvon Mailhot, Gabriel Paris, Yvon Lapierre et Luc Paris ont été les compteurs. Le Raoul Saulnier a remporté par défaut l'autre partie qui devait être disputée contre le HPL, du fait que ce dernier club n'allignait pas suffisamment de joueurs.

Dans la région de l'Estrie

Le député Fortin favorise la création d'un parc

VICTORIAVILLE (R.L.) — L'Association régionale des clubs de protection (chasse et pêche) du nord de l'Estrie vient de recevoir l'appui du jeune député de Lotbinière, M. André Fortin, dans sa campagne pour l'établissement d'un parc provincial dans la région de Lambton.

Dans une lettre envoyée au président de cette association régionale, le député de Lotbinière mentionne que c'est avec empressement qu'il donne son appui au projet mis de l'avant par l'Association régionale. Il déplore le fait que le Québec soit défavorisé dans ce domaine et ajoute que le Québec n'a rien fait de positif jusqu'à aujourd'hui pour améliorer la situation.

L'industrie du tourisme constitue une mine d'or à la portée du Québec et la chasse et la pêche ne sont pas sans jouer un rôle de premier plan dans l'augmentation de visiteurs.

Le député de Lotbinière a donc fait parvenir au ministre Gabriel Loubier une lettre lui signifiant son appui total au projet de parc provincial. Ce projet répond à un besoin immédiat de la population non seulement des centres environnant le parc, mais toute la province.

Cet appui vient s'ajouter à ceux déjà reçus des villes de Victoriaville, Warwick, Arthabaska, Princeville, Asbestos, Mégantic et autres des Cantons de l'Est. Les corps intermédiaires comme les Chambres de

Commerce, les clubs de service ont aussi répondu avec empressement aux demandes des dirigeants de l'Association régionale.

Un parc provincial dans cette partie des Cantons de l'Est ne sera pas un luxe, répétons-le, puisqu'il répondra à un besoin immédiat de la population: une zone de saine récréation dans une nature à nulle autre pareille.

Réfection complète d'un chemin

Asphaltage d'un rang dans la paroisse de Warwick

VICTORIAVILLE (R.L.) — Une couche de béton bitumineux sera posée sur une distance de trois milles par le ministère de la Voirie, dans la municipalité de Warwick, soit le 4e rang menant de Ste-Elisabeth au chemin St-Albert-Warwick. Les fondations de ce chemin sont faites depuis quelques temps et il ne reste plus qu'une couche de gravier à y placer de même que la couche d'asphalte.

Le député provincial d'Arthabaska souligne qu'il est également au programme du ministère de la Voirie de procéder à



Photo Le Nouvelliste

La marchandise volée est retrouvée

UN CITOYEN DE MONTRÉAL, travaillant à Princeville depuis une quinzaine de jours, a été invité à faire une "visite" aux bureaux de la Sûreté municipale à la suite d'un vol à l'hôtel Manoir. Le prévenu a été interrogé, arrêté, puis accusé de vol et contraint de restituer la marchandise prise chez M. et Mme Benoit St-Pierre, propriétaires de l'hôtel. L'inculpé a déclaré être très surpris de la rapidité avec laquelle les limiers d'une petite vil-

le de province comme Princeville agissaient dans de telles circonstances. Sur la photo, M. Jacques Rivard et M. Ronald Rousseau, son adjoint, de Princeville, examinant la marchandise retrouvée: trois téléviseurs et un manteau de vision. Les téléviseurs étaient déjà rendus à Montréal au moment de l'arrestation du prévenu, quelques heures seulement après la plainte portée par M. Benoit St-Pierre.

Un colloque du CDE à Montréal

L'entreprise doit opter pour une définition spécifique de son rôle dans la société

VICTORIAVILLE (R.L.) — Devant les multiples accusations qu'éprouve de nos jours l'entreprise, accusations qui réentrent tant à son rôle économique qu'à son rôle humain et communautaire (profits astronomiques, aliénation de l'homme au travail, non-insertion dans la société, etc.), l'entreprise doit abandonner certains comportements traditionnels et davantage opter pour une définition spécifique et une vision exigeante du rôle essentiel qu'elle joue dans la société.

Ce thème, avec ses exigences et ses orientations nouvelles, fera l'objet d'une étude complète au cours d'un colloque d'une journée entière, organisé par le Centre des dirigeants d'entreprise et qui sera tenu le jeudi 6 mars prochain à l'hôtel Bonaventure, à Montréal. On y abordera la question de l'entreprise et du progrès économique, de l'entreprise et de la participation, de l'entreprise et de son insertion dans la société globale.

Le CDE s'est assuré pour l'étude d'un sujet aussi important la participation de collaborateurs de marque. C'est en effet

à M. Philippe de Woot, directeur du "Centre de perfectionnement dans la direction des entreprises" de l'université de Louvain que le CDE a confié la responsabilité de présenter les exposés de base à ce colloque. Ces exposés seront commentés par M. Jean Deschamps, directeur général de la Société générale de financement; M. Roger Charbonneau, directeur de l'École des Hautes-Études commerciales; M. Jules Pépin, directeur général de Jean Demers Inc à Gentilly; Me Yvon Côté, vice-président et conseiller de Québec Téléphone; M. Raymond Primeau, directeur général de la Banque provinciale du Canada; M. Charles Perreault, président du Conseil du patronat du Québec.

Au déjeuner, l'honorable Jean Marchand, ministre des Forêts et de l'Aménagement rural abordera le thème suivant: "l'entreprise vue de l'extérieur".

Plusieurs activités prévues

La Jeune Chambre veut terminer l'année en beauté

DAVELUYVILLE (R.L.) — La Jeune Chambre de Daveluyville a organisé pour le 23 février, une journée sportive à Manseau. Il y aura rallye de motoluges, courses, compétitions diverses et souper canadien. Une soirée récréative, où l'on remettra des trophées aux gagnants, suivra le souper. Les membres de la Jeune Chambre de Daveluyville, intéressés à participer à cette journée peuvent communiquer avec le président Jean-Claude Tardif.

Semaine d'appréciation de la jeunesse

Le 22 mars prochain, on fête le gouvernement de la Jeune Chambre de Daveluyville.

D'autre part, la commission d'éducation et activités de la jeunesse, dont les responsables sont M. Laurent Morin et Mme Claude Astell, organise une se-

maine d'appréciation de la jeunesse, qui se tiendra du 23 février au premier mars. Il y aura une activité et plus à chaque jour de cette semaine.

Tous les membres de la Jeune Chambre de Daveluyville sont invités à collaborer à cette semaine, afin de rejoindre ces jeunes qui ont besoin de l'appui des adultes.

Le programme complet de la semaine sera dévoilé dans quelques jours.

Entre autres, des compétitions de tennis sur table, cartes, ballon sur glace, seront tenues. Les intéressés peuvent communiquer dès maintenant avec M. Laurent Morin ou avec Mme Claude Astell.

Le président Jean-Claude Tardif souligne qu'il compte sur la collaboration de tous ses membres pour bien terminer l'année Jeune Chambre qui s'achève.

Appui à l'Union des municipalités

Victoriaville proteste contre la hausse de tarif de Bell Canada

VICTORIAVILLE (R.L.) — Le conseil de ville de Victoriaville vient de donner carte blanche à l'Union des municipalités de la province de Québec, qui est sur le point d'entreprendre une action de protestation contre les hausses de tarifs de la compagnie de téléphone Bell du Canada.

C'est à la suite de demandes provenant de plusieurs municipalités que l'Union des municipalités du Québec, en collaboration avec la Fédération canadienne des maires et des municipalités et l'Association des maires de l'Ontario, s'objectera, auprès de la Commission canadienne des transports urbains, à la requête de Bell Canada en vue d'être autorisée à hausser les tarifs aux usagers du téléphone.

Les compétences dans ce domaine étant excessivement rares et l'évidence de la nécessité d'un front commun sont les deux raisons qui ont incité l'Union des municipalités à unir ses efforts à ceux des deux organismes ci-haut mentionnés dans le but de proté-

ger les municipalités du Québec et leurs citoyens contre les hausses excessives du coût d'un service absolument essentiel et qui n'est pas soumis au libre marché de la concurrence.

Comme l'Union des municipalités du Québec désire connaître l'opinion des autorités de Victoriaville à ce sujet, le conseil a adopté une résolution d'appui à l'Union des municipalités du Québec dans sa tentative d'éviter une augmentation des tarifs, excessive et non justifiée.

Le coût des recherches, études et mémoires que nécessitera cette intervention, on l'estime à près de \$50,000. Aussi, on fera appel aux membres de la Fédération canadienne des maires et des municipalités du Québec et de l'Ontario pour rembourser ces dépenses.

Chambre de Commerce

On sait par ailleurs que la Chambre de Commerce de Victoriaville a formé un comité spécial pour étudier cette hausse proposée par le Bell.

Un surplus de \$2,680 à la Fabrique Ste-Victoire

VICTORIAVILLE (R.L.) — Après l'exercice de 1968, la Fabrique de la paroisse Ste-Victoire de Victoriaville possède un avoir de \$5,941.43. En effet, en 1968 le total des recettes s'élevait à \$57,455.39.

D'autre part, comme les dépenses se chiffrent à \$54,773.81, il en découle un surplus des recettes sur les dépenses de \$2,681.52. La réserve des années antérieures étant de \$3,253.85, il en découle un avoir de \$5,941.43.

Recettes

Voici les détails des recettes pour 1968	
Grand-messes, services et mariages	\$14,265.50
Cloches aux baptêmes	\$332.00
Lampions	\$3,297.10
Quêtes et vente de bancs	\$33,579.96
Intérêt et loyers	\$213.08
Lots de cimetières	\$245.25
Ristourne d'assurance	\$22.50
Vente d'un terrain	\$1,200.00
Extraits de baptême et divers	\$300.10
Organisations	\$4,000.00

Dépenses

Dans la colonne des dépenses, on retrouve les items suivants:	
Salaires	\$16,167.27
Casuel sur les off.	\$9,245.05
Vin, hosties, cierges	\$4,381.41
Chauffage, éclairage et taxe d'eau	\$3,467.96
Lavage: église et linge	\$1,040.00
Papeterie et téléphones	\$1,032.83
Rentes du Québec	\$162.30
Assurances	\$3,668.39
Taxe payée à l'évêché	\$2,584.38
Entretien	\$4,513.77
Acquisition du terrain de sta.	\$4,031.14
Cimetière St-Joseph	\$1,500.00
Vases sacrés	\$64.00
Prédicateurs	\$100.00
Fondation Mgr Millot	\$140.00
Divers	\$400.00

Une nouvelle série de cours de la Régionale: comment joindre les deux bouts?

VICTORIAVILLE (R.L.) — Le ministère de l'Éducation, par l'entremise de la commission scolaire régionale des Bois-Francis, en collaboration avec les caisses populaires, donnera à compter du 3 mars prochain, à la mezzanine de la Caisse populaire de Victoriaville à 20 heures précises, une série de cours intitulée "Joindre les deux bouts".

Les personnes intéressées peuvent donner leur nom aux endroits suivants le plus tôt possible: Caisse populaire de Victoriaville, caisse populaire Ste-Victoire et caisse populaire d'Arthabaska.

Sujets traités

- Durant cette série de cours d'une durée de 10 semaines, on traitera les sujets suivants:
 - Transformations sociales et économiques de la société.
 - Philosophie de l'économie familiale.
 - L'administration financière du foyer.
 - Les achats.
 - Financement de l'automobile.
 - Épargne et placement.
 - Testament et succession.



(Photo LeRo)

LA COMMISSION DU CLERGE du diocèse de Nicolet, qui vient de se réunir à Notre-Dame du Bon-Conseil, a décidé d'organiser une retraite, pour les prêtres du diocèse, au début de l'été. Lors de cette retraite, les membres du clergé, étudieront

la place du prêtre dans le monde moderne d'aujourd'hui. Sur la photo, quelques participants à cette journée à Notre-Dame du Bon-Conseil, soit de gauche à droite les abbés Germain Allard, Gaëtan Lebel et Georges-Émile Picard.

Réunion de la commission du clergé

Les prêtres du diocèse participeront à une retraite au début de l'été

VICTORIAVILLE (R.L.) — La commission du clergé du diocèse de Nicolet vient de tenir une réunion générale à Notre-Dame-du-Bon-Conseil. Cette commission a pour but d'étudier les problèmes et les besoins des prêtres dans leur vie intellectuelle, spirituelle et matérielle.

Lors de cette dernière réunion, les membres ont décidé d'organiser une retraite pour les prêtres, au début de l'été, retraite qui aura comme thème "le sacerdoce". Qu'est-ce que c'est que d'être prêtre dans les situations d'aujourd'hui? L'abbé Jean-Jacques Fortier, le Père

Marcel et l'abbé Gilles Laroche ont été chargés d'organiser cette retraite, qui se fera probablement au camp étudiant Notre-Dame de la Joie de Nicolet.

Le prochain sujet à l'étude, et dont les membres reconnaissent l'urgence, est le problème de la classification des tâches, leur évaluation, la répartition de ces tâches entre les prêtres. Dans cette classification, les membres n'envisageront pas seulement les besoins actuels, mais aussi les besoins futurs de la pastorale d'ensemble. Les membres de ce comité songent même à s'adjoindre des spécialistes dans ce domaine d'étude des tâches.

Les membres de cette commission du clergé sont: pour Nicolet, le Père Marcel, les abbés Laurier Limoges, Charles-Émile Picard, Marcel Desrosiers, Gilles Laroche, Jacques Ferland, pour Drummondville, Mgr Edgar Foucault, les abbés André Monfette, Germain Allard, Gaëtan Lebel et le Père Paul Marchand et enfin pour Victoriaville, les abbés Charles-Henri Paul, Alphonse Desbarnais, Roch Dion, Gérard Beauchesne et le Père Henri Lebel.



(Photo LeRo)

Nouveau contrat de travail à l'usine Utex

CETTE SEMAINE A EU LIEU la signature d'un contrat de travail d'une durée de 29 mois, pour les quelque 820 employés syndiqués de la compagnie Utex, plan 1 et plan 2. Ce contrat de travail contient entre autres, une augmentation globale de salaire de 33 cents l'heure. Sur la photo, assis de gauche à droite, M. Lau-

rent Rivard, président du Syndicat du vêtement de Victoriaville, M. Isaac Shustack, gérant général de Utex Corporation, M. Raymond Galarneau, gérant de Utex plan 2 et debout, M. Gilles Lafontaine, vice-président du syndicat du vêtement de même que M. Martial Faubert, gérant du personnel de la cie Utex.

Radio-Canada devra se serrer la ceinture (J.-A. Mongrain)

OTTAWA (PC)—M. J.A. Mongrain (L. — Trois-Rivières), en plus de l'enquête approfondie qu'il projette de réclamer sur les opérations de Radio-Canada, se propose également de recommander que le budget de cette société subisse "une compression substantielle" au cours de la prochaine année.

Le député fédéral de Trois-Rivières estime que dans la période d'austérité que traversent actuellement les Canadiens, "ou tout le monde se serre la ceinture." la même règle devrait s'appliquer pour Radio-Canada.

"Organisme de culture, d'information et de loisirs, Radio-Canada doit au moins se sou-

mettre aux mêmes privations que le climat économique actuel impose à des secteurs qui affectent le gagne-pain d'es gens," déclare-t-il dans une communication qu'il a fait tenir à la presse hier soir.

M. Mongrain, reprenant ses attaques notamment à l'endroit du personnel de cette société d'Etat, soutient qu'un nettoyage s'impose aux "niveaux subalternes" de Radio-Canada et que seule une enquête par un organisme neutre pourra révéler l'envergure de ce "nettoyage".

"Je répète qu'au service des nouvelles il y a des adeptes ou des petits amis de séparatistes, d'anarchistes ou de révolutionnaires notoires qui habilement se servent de Radio-Canada pour mousser leurs élucubrations."

Place de l'hôtel de ville

L'étude du budget 1969 progresse lentement... mais sûrement. C'est la maladie de trois membres du conseil municipal qui a contribué le plus à retarder les études budgétaires, mais c'est la un cas de force majeure, que l'on ne peut reprocher aux conseillers Gaston Vallières, Aimé Lefrançois et Léo Pigeon. Deux de ces convalescents prennent un repos bien mérité dans le sud des Etats-Unis, MM. Lefrançois et Vallières. M. Pigeon pour sa part ne manque pas une séance du conseil depuis qu'il a quitté l'hôpital.

— 0 —

Le conseiller Florent Groleau est d'opinion que les membres du conseil devraient faire confiance aux hauts-fonctionnaires municipaux pour la négociation du renouvellement des conventions collectives avec les policiers et les fonctionnaires de l'hôtel de ville. A son avis, le gérant municipal Roger Lord, l'assistant-gérant et trésorier Jacques Charette et le directeur du personnel, avec le concours du chef du contentieux Jean Méthot, ont la compétence voulue pour défendre les intérêts de la ville dans les circonstances.

— 0 —

La ville de Trois-Rivières n'a reçu qu'une seule soumission pour la fourniture de 137 uniformes d'été pour officiers et policiers et autant de casquettes. Le conseiller Benoit Giguère, appuyé par le conseiller Léo Pigeon a proposé que le contrat de fourniture des 137 uniformes soit accordé à Robert Héroux, pour le prix de \$11.799.33. C'est également Robert Héroux qui fournira les 137 casquettes d'été pour la somme de \$991.34.

— 0 —

Les conseillers Fernand Gouneau et Fernand Colbert ont proposé l'adoption de résolutions autorisant le maire René Matteau à signer des actes de vente de terrain. Les deux terrains vendus par la ville sont situés dans l'îlot Père Daniel. Le premier a été vendu à M. Marcel Chapdelaine pour la somme de \$617.50 et le second à Me Yves-Martin Veillette, pour le prix de \$653.70.

— 0 —

Tous les avis de motion qui avaient été signifiés ont été maintenus lors de la dernière réunion publique de nos édiles. Ils concernent l'ouverture de la ruelle Ste-Julie et Laviolette, l'annexion d'une partie du territoire de Trois-Rivières-Ouest, l'homologation d'une partie du côté nord-est de la rue Ste-Marguerite, l'enfouissement des câbles téléphoniques, la ligne de construction sur certains rues, la fermeture d'une partie de la "33" Père Daniel, l'aménagement de sous-sols pour fins d'habitation et l'installation de compteurs de stationnement.

— 0 —

Les comptes payés au montant de \$94.116.10 ont été acceptés sur proposition des conseillers Germain Deschênes et Benoit Giguère, tandis que les comptes à payer pour une somme de \$71.447.18, l'ont été sur proposition des conseillers Fernand Colbert et Fernand Gouneau.



(Photo Roland Lemire)

Des scouts prennent un souper-volant!

LES SCOUTS DE LA TROUPE STE-MADELEINE ont bénéficié d'un souper-volant, mercredi soir. Ils ont pris leur repas à trois endroits différents; la soupe chez M. Henri-Paul Rousseau, 145 Massicotte, l'élément solide du repas, chez M. Roger Dumas, 233 Rocheleau, et le dessert chez M. Philippe Audclair. Ci-dessus, les scouts alors qu'ils se

préparaient à se régaler de fèves au lard chez Mme Jeannine Dumas. De gauche à droite, Mme Jeannine Dumas, Mme Georges Lapointe, M. Jean-Marie Jodain, chef de la troupe, M. Pierre Hélie, M. Robert Grégoire, le Frère Michel Jodain et Mme Carolle Dumas.

Le juge Girard à Claude Doré

Cette sentence vous permettra d'apprendre un métier

TROIS-RIVIERES (J.P.A.) — Claude Doré, 19 ans, de Trois-Rivières, a été envoyé, hier, au Centre de réhabilitation Laval, à St-Vincent de Paul pour deux ans. "Cette sentence n'est pas tellement une punition qu'elle vous permettra d'apprendre un métier pour vous rendre utile à la société à votre sortie", lui a adressé le juge Léon Girard. Ceci se passait en Cour des Sessions, lors du jugement dévolu pour quatre plaintes, pour lesquelles le jeune homme s'était reconnu coupable, la semaine dernière.

Deux des dossiers concernent autant d'accusations de vol, le premier à la basilique de Notre-Dame du Cap, où le prévenu avait dérobé une bague d'une quarantaine de dollars. Et celui perpétré au presbytère de la paroisse St-Philippe de Trois-Rivières, où une somme de soixante dollars était disparue.

Les deux dernières plaintes étaient celles de deux délits de fuite, commis dans les limites de Trois-Rivières à la fin de janvier. Pour celles-ci, l'accusé a échappé d'une amende de \$150.00 ou trois mois de prison. Pour le vol commis au Cap, un internement de trente jours. Finalement, pour la "visite" au presbytère St-Philippe, deux ans à Laval, où il pourra apprendre à se faire une place dans la société sans aller à l'encontre de la loi.

Toutes ces sentences étant concurrentes, Doré n'a pas eu à payer l'amende et a pris le chemin de St-Vincent de Paul, hier matin.

Début d'incendie

CAP DE LA MADELEINE (J.R.L.) — Les pompiers du Cap-de-la-Madeleine ont été mandés pour un début d'incendie, mais à leur arrivée le feu était déjà éteint. Il était 6h P.M.

Les pompiers ont été appelés chez M. Maurice Cloutier, 137, rue Thibault.

Une poêle contenant de la graisse dans laquelle on préparait des aliments avait pris feu.

Les gens de la maison avaient réussi à éteindre les flammes en répandant un ingrédient chimique sur la poêle.

l'alliance mutuelle-vie fait rapport à ses assurés

1968
UNE ANNEE
DES PLUS
PROFITABLE
POUR TOUS LES
DETENTEURS
DE POLICES

Les sommes versées aux assurés ou à leurs bénéficiaires en 1968 se sont élevées au-dessus de \$8 millions, 22% de plus qu'en 1967.

Les nouvelles assurances individuelles émises au cours de l'année ont atteint \$105.2 millions — une augmentation de 19%.

L'assurance collective en vigueur a dépassé le demi-milliard.

Les primes confiées à la compagnie par les détenteurs de polices ont excédé \$14 millions.

Les revenus de la compagnie sont passés de \$16.5 millions qu'ils étaient en 1967, à \$18.5 millions.

Le total de l'assurance en vigueur à l'Alliance s'établit à \$1,123 millions.

L'actif de la compagnie, au 31 décembre, s'élevait à plus de \$76 millions.

Le taux très satisfaisant de 6.38% fut réalisé sur les placements en 1968.

Alliance mutuelle vie
680 ouest, rue Sherbrooke, Montréal 110
La compagnie adresse à tous ses assurés un exemplaire du rapport annuel. Toute autre personne intéressée est invitée à en faire la demande au siège social.

Maintenant ouvert

RESTAURANT ACROPOLE

4050, Boul. Royal
Trois-Rivières, Qué.

Spécialités
PIZZA - SPAGHETTI
CHARCOAL STEAK - B.B.Q.

Bienvenue à tous

DANSE
Leçons de danse gratuites
Lun., mer., jeu., ven., à 7 h.
Une visite et vous saurez...
Réal Paquet, prof.
DISCO - ÉLITE
Club de Danse privé
1408, Hart T. Rivières 376-8308

POURQUOI

LA GAZOLINE SE VEND MOINS CHER A SHAWINIGAN, LOUISEVILLE ET LA REGION?

Si vous ne le savez pas, vous ne le saurez jamais.

En 1958, nous avons fermé nos pompes de gazoline jaune et le prix de la gazoline a augmenté de 10 à 12 cts dans toute la région.

Pensez-y

pendant qu'il est encore temps!

Même ceux qui nous oublient, épargnent de l'argent à cause de nous.

Nous faisons économiser aux automobilistes de la région \$3,200,000, par an.

Pensez-y pour ceux qui oublient!



Foucher Inc.

Shawinigan

et

Louiseville

J. Armand Foucher
PRESIDENT

GRAND SPÉCIAL
pour un temps limité seulement.

CHAUFFE-EAU
•Électrique •Automatique
• De marques reconnues

SEULEMENT:
\$84.95
Installation comprise.

ou \$72.00
NON INSTALLÉ
Plan budgétaire
Léger paiement mensuel.

Nous desservons:
• Cap-de-la-Madeleine
• Trois-Rivières
• Shawinigan et Grand-mère

PLUMBERIE MOBILE
21, Radnor Cap 374-6236

PLUMBERIE MOBILE
21, Radnor Cap 374-6236

TIRAGE CO-OP TIRAGE
RADIO TAXIS
378-5444
M. ROLAND GAUDET
702, Hart, T.-R., gagnant du \$20, de la semaine dernière
CETTE SEMAINE \$10.
551

VOYEZ PARTOUT... VOUS ACHETEZ CHEZ NOUS

CHEZ J.-P. BOUCHER, VOUS TROUVEREZ À MEILLEUR PRIX DES MEUBLES DE TOUS STYLES ET DE MARQUES RECONNUES

AMEUBLEMENT COMPLET EN SPECIAL POUR FUTURS MARIÉS



J.-P. BOUCHER



CENTENNIAL MOBILE, REMPLIE PAR L'AVANT

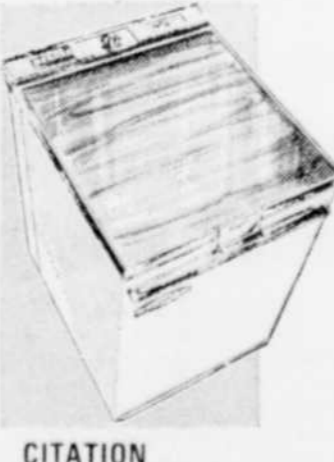
On la roule jusqu'à la table pour la remplir, puis on la pousse jusqu'à l'évier pour laver la vaisselle. Nulle installation. Toutes les caractéristiques de la Royal, plus un beau dessus en érable.

Inglis



LAVEUSE DE VAISSELLE ROYAL ENCASTRÉE

C'est la plus cher de l'assortiment. Deux vitesses, six cycles à poussiers. Nouvelle vitesse lente de l'eau pour le cristal et la porcelaine. Filtre autonettoyeur. Deux bras arroseurs à jets efficaces.



CITATION MOBILE, REMPLIE PAR LE DESSUS

Contenance de 18 couverts. Deux vitesses, six cycles à poussiers. Paniers de remplissage facile. Lavage et rinçage. Filtre-jet. Inglis par deux bras arroseurs rotatifs de grande efficacité.



MOBILIERS de
• Chambre
• Salon
• Cuisine

À Aston Junction vous obtenez toujours satisfaction.

Ouvert tous les soirs pour mieux vous servir.

Conditions faciles de paiement.

JEAN-PAUL BOUCHER
Meubles et appareils électriques
ASTON JUNCTION TEL.: 23-S-2 ST-WENCESLAS

Des produits de qualité que J.-P. Boucher offre avec fierté.



LE NOUVELLISTE

Joliette, vendredi le 21 février 1969

Le luxe au prix de gros
BIJOUTERIE
Jean-B. Roy enr.
 Diamants-Montres-Cadeaux
 116, St-Paul Joliette
 Pour ventes en gros le soir signalez: 756-0233



LE TERMINUS D'AUTOBUS DE LA RUE BABY a subi des dégâts de \$15,000 lors de l'incendie qui a fait rage, vers 9h.30, mercredi soir. La cuisine, la salle de toilettes et un entrepôt attenant au terminus ont subi les plus lourds dégâts par le feu tandis que la salle de vente des billets

et la salle d'attente ont été endommagées par l'eau et la fumée. Ci-haut M. Pierre-Paul Perreault examine le filaire électrique tout près de l'endroit où l'on croit que l'incendie a pris naissance.

Service partiellement désorganisé

Dégâts de \$15,000 au terminus d'autobus "Station Touristique"

par Claude HEROUX

JOLIETTE — Le service de transport par autobus n'était pas encore complètement reorganisé au terminus d'autobus de Joliette, hier, par suite d'un incendie qui a causé pour environ \$15,000 de dommages, vers 9h.25, mercredi soir.

Les voyageurs ne pouvaient se procurer leur billet à l'intérieur de la bâtisse car ce sont les conducteurs qui ont hérité de ce travail. On s'attend cependant à ce que tout entre dans l'ordre dès aujourd'hui. Le transport des colis était pour sa part complètement paralysé, hier. Le propriétaire de la bâtisse M. Richard Piché qui a également charge de la vente des billets ainsi que

M. Martial Roy qui opère le restaurant se perdaient en conjectures sur la cause de l'incendie. M. Roy est cependant d'avis que le feu aurait pris naissance dans le mur longeant le système de chauffage.

Extincteur chimique

C'est un conducteur de la compagnie Provincial Transport ainsi que Mme Juliette Giguère qui ont été les premières personnes à apercevoir la fumée et les flammes sortant de la salle de toilette. Le conducteur d'autobus s'est immédiatement emparé d'un extincteur chimique dont il a versé le contenu sur le brasier. Pendant ce temps, on tentait de loger un appel téléphonique à la caserne des pompiers de Jo-

liette mais les fils avaient déjà été consumés. Les sapeurs furent cependant rejoints à l'aide d'un téléphone installé dans un taxi garé en face du terminus d'autobus. Les flammes ont particulièrement attaqué la salle de toilette et la cuisine pendant que l'eau et la fumée causaient des dégâts considérables à la salle d'attente et à un entrepôt attenant ou la compagnie Magico entreposait des milliers de dollars de produits alimentaires distribués dans les écoles de Joliette ainsi que dans les industries. Ces produits alimentaires servent à la consommation à l'aide de machines distributrices.

Formidable travail

Cinq sapeurs dirigés par le directeur du Service des Incendies de Joliette M. Germain Rondeau et du lieutenant Aurèle Vincent ont travaillé pendant plus de 80 minutes pour maîtriser l'élément destructeur. Après avoir accompli un travail formidable, les pompiers réintégraient leur caserne vers 11h.

A l'extérieur
Trois départs d'autobus

Le député Lasalle et l'aéroport

La rive nord offrirait des avantages plus considérables

JOLIETTE (C.H.) — "La rive nord offrirait des avantages marqués sur la rive sud en ce qui touche l'établissement du second aéroport international". C'est ce qu'a déclaré, mercredi soir, M. Roch Lasalle, député du comté de Joliette à la Chambre des Communes, lors d'une conférence prononcée devant les membres du club Optimiste réunis au restaurant Kambo à l'occasion d'un souper mixte.

M. Lasalle s'appuyait sur ce qu'il avait appris dans la capitale fédérale au cours des derniers jours en soulignant que l'honorable Paul Hellyer lui avait dit qu'il restait trois sites mais que le ministre des Transports n'avait pas voulu lui dire si Joliette était du groupe.

Le député fédéral de Joliette n'a guère appris de nouveau à ses auditeurs sur le second aé-

roport international et il a ensuite attaqué le sujet de la dernière conférence fédérale-provinciale, il a dit à ses auditeurs qu'il n'était pas déçu de la conférence mais w'il n'est pas enchanté au point de dire que tout a été parfait. "On a fait comprendre à l'honorable Trudeau, de poursuivre M. Lasalle, que la consultation avec les provinces devait exister. De plus, les premiers ministres provinciaux ont appris à mieux se connaître et en sont venus à la conclusion qu'ils devaient être consultés".

Mais, de renchéir le conférencier, le premier ministre du Canada a quand même accepté les critiques et a donné la chance aux premiers ministres de vider leur sac".

Au sujet du Québec, M. Lasalle a prétendu qu'il ne serait pas plus facile de vivre séparé ad-

mettant qu'il avait des doutes que ce serait plus difficile à la province dirigée par l'honorable Jean-Jacques Bertrand de laisser la Confédération. "Nous avons des positions à prendre, a clarifié l'ancien maire de Crabtree Mills et nous nous mettrons en valeur par nos compétences qui deviennent de plus en plus nombreuses à cause du développement de notre système d'éducation. Le bill des langues, ce n'est pas dépassé. Le gouvernement fédéral veut donner des possibilités à nos minorités et nous aurions tort de le lui reprocher car le Québec n'est pas en mesure d'offrir quelque chose aux minorités même s'il le désire ardemment. Moi, je voterai pour le bill des langues.

Définir ses positions

Dans l'optique du député Lasalle, le gouvernement du Québec doit définir ses positions et ses idées clairement. En guise de conclusion il a affirmé que des industries avaient évité de venir s'établir chez nous à cause du climat défavorable qu'il faudrait tenter de ramener à la normale.

Possession de narcotiques

Condamné à un mois de prison

JOLIETTE (C.H.) — Pierre Durocher, 21 ans, a écopé d'une sentence de un mois de prison après avoir plaidé coupable à l'accusation d'avoir été trouvé en possession d'une cigarette de marijuana. Le jeune homme a comparu devant le juge Maurice Majeau de la Cour provinciale en compagnie de deux adolescents. Comme ces derniers n'étaient âgés que de 17 ans, le président du tribunal les a renfermés à la cour de Bien-Être social.

L'infraction reprochée à Durocher remontait au 16 février dernier et s'était produite à Repentigny. Un des deux adolescents était accusé de trafic de narcotiques et l'autre de possession de narcotiques. Ils seront détenus pendant trois semaines.

Le juge de la cour de Bien-Être statuera sur leur cas. Me André Fontaine, du bureau de Me Jean-Marc Bertrand, agissait pour le ministre fédéral de la justice. Il a fait valoir au juge Majeau que Durocher n'avait que 21 ans et qu'il était accusé de possession d'une seule cigarette de marijuana. Il a suggéré un mois de prison.

Le juge Majeau a acquiescé à la suggestion de Me Fontaine mais a pris soin de faire remarquer à l'inculpé qu'il était passible d'une peine d'emprisonnement allant jusqu'à sept ans. "Vu la minime quantité de narcotiques, de conclure le président du tribunal, je vais me montrer clément et vous condamner à seulement un mois de prison."

JOLIETTE (C.H.) — "La raison d'être du centre civique est basée sur le fait que les jeunes veulent échapper au paternalisme et à l'infantilisme." Cette jeunesse veut organiser, surveiller et administrer ses propres loisirs." C'est la raison d'être du centre civique qui a été exposée, hier matin, par le Dr Robert Quenneville, lors d'une réunion de la Chambre de Commerce de Joliette tenue à l'hôtel Château Windsor.

En attaquant son sujet, le Dr Quenneville a souligné que le côté humain du centre civique était aussi important que l'aspect matériel. "Un souffle de liberté déferle sur le Québec depuis quelques années, d'affirmer le président du conseil d'administration du centre, mais il frappe surtout la jeunesse. Les parents doivent prendre leurs responsabilités car chez les jeunes, on parle de liberté. Devant ce problème, il y a deux attitudes à prendre, une attitude passive ou une attitude active. Dans le premier cas, on reste indifférent mais notre ville ne doit pas s'arrêter là". Dans l'optique du Dr Quenneville, il est impensable de réinstaller le principe de l'autorité. Passant à la solution active, il a avancé qu'elle s'identifie avec la compréhension. "Si nous avons un contact avec la jeunesse, de renchéir le praticien, on remarque une évolution marquée chez les jeunes qui sont sérieux. La solution de compréhension est la seule qui nous permette d'aider les jeunes."

Raison d'être

D'après le conférencier, la raison d'être du centre civique est basée sur le fait que les jeunes veulent échapper au paternalisme et à l'infantilisme. Notre organisation tente une expérience de dix-huit mois. M. Quenneville souligne ensuite qu'il existe une classe de jeunes qu'il est impossible d'intéresser aux loisirs déjà en place expliquant que ce sont ces mêmes jeunes qui sont venus leur demander de lancer un centre civique.

que. "Ils sont d'avis à l'ité le Dr Quenneville, que des loisirs organisés, administrés et surveillés par eux représentent la seule solution qui leur convient".

En guise de conclusion, M. Quenneville a dit qu'il ne fallait pas oublier le capital humain qui s'identifie avec la jeunesse. Respondant à une question de l'assistance, le praticien a expliqué que le centre ouvrira officiellement ses portes le premier mars avec un programme d'activités culturelles et sportives.

En furetant dans Joliette

JOLIETTE — Il était intéressant de voir fraterniser les détectives de Joliette et de Trois-Rivières, hier matin, au palais de justice. Le détective Jacques Rivest de Joliette en compagnie de son confrère-constable Marcel Bonin a eu un long entretien avec les sergents-détectives Fernand Thibault et Patrick Massicotte de la Sûreté de Trois-Rivières. Il est facile de constater que la collaboration est sans limite entre ces deux corps policiers. Mais les limiers trifluviens sont retournés penauds dans leur patelin car la cause dans laquelle ils devaient témoigner a été remise au 15 avril.

Les conducteurs de taxi de la station de M. Yves Lafortune située sur la rue Notre-Dame ont eu la surprise de leur vie, dernièrement, lorsqu'en revenant d'effectuer une course, ils ont constaté la disparition de leur appareil de T.V. Ils ont dû suivre les péripéties de la joute de hockey par le truchement de la radio.

Le Dr Guy Gauthier, député de Berthier à l'Assemblée Nationale, a été un des rares députés provinciaux à se prononcer pour la rive nord comme site du second aéroport international. La Chambre de Commerce de Joliette s'en réjouit grandement.

Les loisirs à Joliette

- Aréna**
 9h a.m. — Patinage public gratuit
 11h, a.m. — Pratique de hockey
 12h a.m. — Pratique de hockey
 1h.30 p.m. — Patinage public gratuit
 3h.30 p.m. — Patinage artistique
 6h p.m. — Ste-Thérèse vs Cathédrale Pee Wee
 7h p.m. — Notre-Dame des Prairies VS St-Pierre Bantam
 8h p.m. — Patinage public payant
 10h p.m. — A 2h. a.m. ligue de
- ballon sur glace des Capucins du Nord.
- Centre de loisirs**
 7h p.m. — Cours de natation, Gilles Joly
 7h.30 p.m. — Activités diverses au gymnase
 8h p.m. — Bain public.
 9h.30 p.m. — Cours de natation, Gilles Joly
- Centre d'hiver Bosco**
 Si la température le permet le centre sera ouvert de 1h à 10h p.m. pour les descentes de trains sauvages, de ski. Pour les auto-neige et la patinoire extérieure. L'entrée est gratuite.



D'APRES LE DEPUTE FEDERAL DU COMTE de Joliette M. Roch Lasalle, la rive nord offrirait plus d'avantages que la rive sud pour accueillir l'aéroport. L'ancien maire de Crabtree Mills a fait cette déclaration lors du souper mixte du club

Optimiste servi, mercredi soir, au restaurant Kambo. La photo ci-haut prise à cette occasion fait voir dans l'ordre habituel M. Jacques Cyr, président du club Optimiste, le député Lasalle, et Mme Louise Cyr.

Vol dans une épicerie

La Sûreté poursuit son enquête

JOLIETTE — Les policiers de la Sûreté municipale de Joliette sont toujours à la recherche des auteurs d'un vol par effraction commis dernièrement à l'épicerie Lamontagne située au 219 Sud de la rue Ste-Angele à Joliette. Les malfaiteurs se sont entus avec environ 150 cartouches de cigarettes, des briquets et des montres après avoir pénétré à l'intérieur de l'établissement commercial en forçant la porte arrière.

Le directeur-adjoint de la Sûreté municipale de Joliette, M. Jean Lecuyer a déclaré que le vol a pu être commis par une seule personne, mais qu'étant donné le volume de marchandises dérobées, il croyait que l'acte criminel avait été commis par plusieurs individus.

Les policiers enquêteurs de la Sûreté municipale de Joliette, Jacques Rivest et Marcel Bonin, poursuivent présentement leur enquête dans cette affaire.



LA POPULATION DU DIOCESE DE JOLIETTE pourra suivre les progrès de la campagne de la Fédération des Oeuvres car un thermomètre géant a été installé sur la façade de l'hôtel de ville. Les résultats y seront inscrits régulièrement.

Concernant le réseau routier et la Transquébécoise

Le Conseil central des syndicats nationaux appuie le rapport du CERM

par J.-André DIONNE
SHAWINIGAN — Le conseil central des syndicats nationaux de Shawinigan qui groupe plusieurs centaines de syndiqués vient d'appuyer sans résér-

ve l'étude faite par le Conseil Economique Régional de la Mauricie, concernant le réseau routier et prie le ministre de la Voirie du Québec, l'honorable Fernand-J. Lafontaine ainsi

que tous les députés provinciaux de la région de prendre tous les moyens nécessaires pour qu'un réseau routier régional complet soit construit d'ici deux ans.

Le conseil central, dans sa résolution qui a été adressée aux autorités concernées, soutient qu'il s'agit là d'une priorité en vue du développement économique de la région.

ce rapport du CERM, pour exercer une pression plus grande auprès des autorités du ministère de la Voirie, afin qu'un système routier régional adéquat soit en place d'ici deux ans.

Urgence régionale

Dans son rapport sur le réseau routier, le CERM appuie sur l'urgence régionale, d'un réseau routier, pouvant répondre aux différents besoins économiques de la région. Par la présentation de ce rapport, le CERM veut sensibiliser toute la région à ce problème et dégager une force de frappe, afin d'inciter les députés, le ministre de la Voirie et l'exécutif de la province, à voter les budgets nécessaires substantiels pour pallier à cette lacune chez nous et ainsi répondre au vœu des membres du CERM, à l'assemblée générale d'octobre 1968.

Corps intermédiaires

Tout comme le Conseil central des syndicats nationaux de Shawinigan, d'autres corps intermédiaires, conseils municipaux, Chambres de Commerce, etc., ont été invités à appuyer

quérir ces notions demeurent.

M. Thibeault a soulevé le problème de l'ouvrier comme exemple: "L'ouvrier qui ne possède bien souvent que des notions et qui désire pourtant suivre des cours de recyclage éprouve de très grandes difficultés, du fait qu'on ne lui a pas montré comment acquérir ces notions. Il ne faut pas oublier que les notions ne constituent qu'un moyen de faire fonctionner l'intelligence. Si le même ouvrier se présente, mais avec des possibilités plus grande développées les mécanismes intellectuels par lesquels il saisit des notions, il sera beaucoup plus apte à suivre des cours de recyclage".

Problème fondamental

Le problème fondamental vient de ce qu'autrefois, les enseignants avaient des directives pour insister davantage sur l'acquisition de nombreuses notions. Plus un professeur avait pu inculquer des notions à ses élèves, plus il était jugé compétent.

Aujourd'hui, on insiste davantage sur l'utilisation des mécanismes intellectuels qui permettent de saisir ces notions. Il s'agit "d'apprendre à apprendre". Les notions que l'on a pu acquérir à l'école peuvent facilement être oubliées avec le temps. Par contre, les mécanismes intellectuels, le fonctionnement de l'esprit grâce auxquels on a pu ac-

Une étude de M. Jean-Claude Thibeault

La commission scolaire appuie un rapport visant à repenser la conception de l'éducation

SHAWINIGAN (R.M.) — La commission scolaire de Shawinigan a adopté une résolution pour appuyer le rapport présenté par M. Jean-Claude Thibeault, directeur des études à cette commission scolaire. On se souvient que ce volumineux rapport de 73 pages avait pour but de suggérer une pensée pédagogique qui puisse éclairer les dirigeants d'écoles, les enseignants, les membres des commissions scolaires, les parents, afin d'en venir à une échelle des valeurs qui soit commune à tous.

Ce rapport vise donc à repenser la conception de l'organisation scolaire, de l'orientation que l'administration doit donner dans le domaine de l'éducation. Récentement, M. Thibeault nous avait révélé qu'il fallait tout remettre en question, parce que l'on distingue deux écoles différentes chez les enseignants: "Il y a ceux de l'école traditionnelle qui se refusent de remettre en question les notions élémentaires, les notions de base de notre système d'éducation. Ils craignent de voir évoluer les notions de cours, d'examen, de devoirs à domicile, de leçons ou de tout genre d'activités à l'école".

"Par contre", a-t-il dit, "il y a les enseignants de l'école "active" qui étudient consciencieusement le pourquoi de tous ces changements, qui cherchent à comprendre la nécessité d'une réforme scolaire. Ceux-ci sont dans une continuelle évolution. S'ils s'arrêtent en chemin, ils se sentent aussitôt dépassés. Ils réalisent la nécessité de repenser les différents concepts scolaires".

Nouvelle orientation à l'Amicale Sacré-Coeur

GRAND-MÈRE (R.G.) — L'Amicale Sacré-Coeur Grand-Mère entend prendre une nouvelle orientation cette année en sollicitant une plus grande participation du public et en ayant plus d'activités spéciales.

En effet, cet organisme qui s'occupe de distribuer les bourses étudiantes du prêt d'honneur et qui organise les loisirs des anciens étudiants entend bien cette année sensibiliser la population aux différents problèmes de l'Amicale et veut faire connaître ses activités.

Bureau de direction

Le nouveau bureau de direction de l'Amicale Sacré-Coeur de Grand-Mère est composé de MM. Gaston Robert à la présidence, Emilien Plante président ex-officio, Gilles Ducharme et Jean-Marie Gélinas à la vice-présidence, Gilles Lefrançois au

secrétariat et le frère Roger Bourassa des Frères de l'Instruction Chrétienne à la trésorerie.

Réunion

Le bureau de direction de l'Amicale organisera une réunion pour tous ceux qui se dévouent pour cet organisme le 9 mars prochain au Club de Curling Grand-Mère. L'exécutif rencontrera les intéressés pour promouvoir l'idée d'une plus grande participation du public et l'organisation d'un plus grand nombre d'activités sociales. Par ailleurs, le président du comité du prêt d'honneur est M. Maurice Deschênes tandis que le président du comité des loisirs et plus précisément des activités organisées à la Baie Martin du Lac-des-Piles qui appartient à l'Amicale, est M. Raymond Gélinas.

SCOOP

L'Éveil Féminin de Grand-Mère présente, les 10 et 11 mars prochains, son grand défilé de modes, à l'hôtel de la Salle de Grand-Mère, à 20h.30. Mme Liliane T. Dorcas de Trahan Confection sera la coordonnatrice de ce défilé. Les nouvelles tendances de la mode seront montrées dans tous ses coloris et sous tous ses aspects printaniers. Plusieurs maisons d'affaires participeront aussi à ce défilé de modes. Les recettes seront versées au Camp Richelieu de Grand-Mère.

— O —

Contrairement à plusieurs organismes, notamment les conseils municipaux, la Chambre de Commerce de Shawinigan ne se prononcera pas sur la décision de la Compagnie de Téléphone Bell du Canada de hausser ses tarifs. La Chambre est d'avis qu'il s'agit là d'un sujet dont elle ne connaît pas assez les aspects importants et qu'il valait mieux ne pas prendre position sur la nature de cette requête, d'autant plus qu'elle doit être jugée par la Commission Canadienne des Transports.

— O —

Le Conseil Central des Syndicats Nationaux de Shawinigan tiendra une assemblée d'information au cours de laquelle sera expliqué le mémoire soumis par la CSN au gouvernement fédéral mardi. Comme le fait remarquer un porte-parole du Conseil central, cette année, le mémoire de la CSN porte tout particulièrement sur les problèmes économiques du pays. D'autre part, on mentionne que la mise en application de certaines recommandations du mémoire aurait d'heureuses répercussions sur l'économie de notre région. Cette assemblée, qui s'adresse à tous, se tiendra, lundi soir, à la salle du Conseil Central; le conférencier invité sera M. Yvon Valcin, économiste.

Même si certaines divisions ont complété leurs opérations

La compagnie Shawinigan Chemicals n'a pas l'intention de fermer ses portes

SHAWINIGAN (J.A.D.) —

"La division Shawinigan-Est de la compagnie Shawinigan Chemicals a fermé ses portes. L'usine de chlorure de vinyle fer-

mera au printemps, lorsque la nouvelle usine de Varennes commencera ses opérations." C'est ce qui ressort du communiqué de janvier et février que la compagnie publie à l'intention

de ses employés. Un porte-parole de la compagnie souligne que ces changements sont essentiels Chemicals Division, Gulf Oil du Canada Limitée, doit continuer son existence et croître dans

une économie qui requiert un haut degré de compétition.

Aucune intention de fermer

On souligne en outre que la compagnie n'a aucunement l'intention de fermer ses portes à Shawinigan. "On doit comprendre qu'au fur et à mesure que des nouvelles techniques deviennent disponibles, ou que les conditions changent, toutes les améliorations nécessaires pour maintenir la position économique de la compagnie devront être effectuées, souligne-t-on. À Shawinigan, la compagnie est en mesure d'influencer les si la compagnie Shawinigan

Chemicals, qui sera bientôt connue sous le nom de Shawinigan changements possibles jusqu'à un certain point. Plus les opérations seront efficaces, moins la compagnie risquera de voir des procédés changer d'emplacement ou discontinués."

Employés transférés

Depuis le 3 février 1969, vingt-cinq employés à l'heure et six employés mensuels de la compagnie Shawinigan Chemicals ont été transférés à d'autres usines. Trois sont maintenant à l'emploi de la St-Maurice Chemicals et vingt-huit à l'Usine Pétrochimique.

La politique visant à remplir les postes vacants pour les employés payés à l'heure dans d'autres usines, des rangs même des employés disponibles au sein de la compagnie, fut commencée en novembre 1968 avec l'affichage d'avis invitant les employés à solliciter un transfert. Quatre-vingt-treize demandes ont été reçues par la compagnie et après un triage local, les sélections finales ont été faites par les usines concernées.

La compagnie a mis en vigueur sa politique concernant les frais de déménagement et d'assistance dans la vente des maisons.

Au Conseil central de Shawinigan

M. Raynald Drolet demeure conseiller syndical

SHAWINIGAN (J.A.D.) —

M. Raynald Drolet a été accepté par le Conseil central des syndicats nationaux de Shawinigan, comme conseiller syndical à la réunion annuelle de cet organisme qui avait lieu cette semaine.

Nommé par la CSN à ce poste, cette décision devait être entérinée par le Conseil central auquel M. Drolet sera affecté.

Cette nomination fait suite aux réformes des services dé-

dués au dernier congrès de la CSN. Les représentants syndicaux, qui dorénavant seront appelés "conseillers syndicaux", n'auront plus ni à négocier, ni à appliquer les conventions collectives. Ce travail étant dévolu exclusivement aux fédérations professionnelles.

On se souviendra que, lors du dernier congrès de la CSN, le rapport du président général, M. Marcel Pépin, portait sur le "Deuxième front". Le deuxième

front comprend les activités au plan économique, de la consommation, au plan politique et de l'éducation etc. Le premier front comprend la négociation et l'application des conventions collectives.

M. Raymond Drolet est au service de la CSN depuis 1952; de 1952 à 1958 au service du Conseil central de Shawinigan et de 1958 à aujourd'hui, représentant syndical à la CSN pour le centre de Shawinigan.

La ville devra trouver un nouveau local

La commission scolaire aurait besoin des locaux occupés par la bibliothèque

GRAND-MÈRE (R.G.) — Le président de la commission scolaire de Grand-Mère, M. Gaston Garceau, rencontrera cette semaine, le maire Hormidas Prud'Homme, afin de savoir quand la ville pourra libérer les locaux à l'école Sacré-Coeur occupés par la bibliothèque municipale.

Le directeur des études de la commission scolaire de Grand-Mère, M. Conrad Perron, lors de la dernière assemblée régulière, a déclaré aux commissaires qu'on aurait bientôt besoin de ces locaux pour recevoir l'enfance exceptionnelle qui sera probablement transférée de la régionale l'an prochain et il faudra en plus accommoder les classes de pré-maternelles. M. Garceau a alors été choisi pour entamer un dialogue avec la ville afin de savoir la date du départ de la bibliothèque pour l'édifice que la Banque de Montréal doit quitter en mai pour tout autre endroit.

Historique

On sait que des rencontres préliminaires ont eu lieu entre les autorités municipales et des représentants de la Banque de

Montréal dans le but de discuter des possibilités de l'achat par la ville de cet édifice historique pour le transformer en bibliothèque municipale. La ville aurait même suggéré que la Banque de Montréal vende l'édifice qu'elle possède pour la somme nominale d'un dollar. Par contre, les autorités de la ville de Grand-Mère sont présentement à étudier si le transfert de la bibliothèque dans cet édifice est possible.

Octrois

Par ailleurs, à l'occasion de la dernière assemblée de la commission scolaire, les commissaires ont reçu avec joie des chèques du ministère de l'Éducation totalisant \$107,900 qui représentent une partie de la subvention aux commissions scolaires pour les frais d'administration et d'entretien, la rémunération du personnel enseignant et l'organisation du cours secondaire pour l'année scolaire 1968-1969. Le premier versement de cette subvention a été établi à environ 55 pour cent pour les frais d'administration et d'en-

retien et 70 pour cent pour la rémunération du personnel enseignant et l'organisation du cours secondaire, des subventions versées l'an dernier pour les mêmes fins.

Changement du taux d'électricité

GRAND-MÈRE (R.G.) — La ville de Grand-Mère a décidé de changer le taux de la taxe scolaire chargée à la commission scolaire locale pour l'atelier de l'École Sacré-Coeur. Ce taux était fixé selon les tarifs de la taxe industrielle. Selon la ville, l'atelier de l'école du Sacré-Coeur consommerait une quantité appréciable d'électricité, devant ce fait, on ne peut plus charger le taux préférentiel. Le taux de la nouvelle taxe sera basé sur celui des résidences privées.

Les commissaires d'école ont décidé de demander au conseil de ville de leur conserver ce taux préférentiel.

Bellemare et Diamond

Deux des évadés de la prison de Trois-Rivières viennent de la région

SHAWINIGAN (D.B.) — Deux des cinq évadés de la prison de Trois-Rivières mercredi soir, Fernand Bellemare et Florian Diamond, sont des individus bien connus des milieux policiers de Shawinigan et un troisième, Mike Miroslav Bozin, a une réputation qui s'étend encore plus loin.

Florian Diamond

Pas plus tard que mardi matin, le journal Le Nouvelliste



Florian Diamond

Le conseiller Fernand Bilodeau est hospitalisé

SHAWINIGAN (D.B.) — M. Fernand Bilodeau repose présentement à l'hôpital Sainte-Thérèse de Shawinigan après avoir apparemment subi un malaise cardiaque.

M. Bilodeau, homme d'affaires et conseiller municipal, aurait été conduit, dans la nuit de mardi à mercredi, à cet hôpital par les ambulanciers de la maison Carbonneau, et selon certaines rumeurs, il aurait déjà souffert de troubles du cœur. Son médecin, le Dr Henri Bilodeau, a cependant déclaré que son patient reposait dans un état satisfaisant, mais il n'a pas donné de détail sur la nature du mal.

mentionnait que la Sûreté mont-réalaise venait de mettre la main au collet d'un récidiviste notoire Florian Diamond.

Diamond, qui était recherché par la Police depuis le mois de septembre 1967 alors qu'il devait recevoir une sentence du juge Léon Girard, avait en effet échappé à la Justice pendant

plus d'un an, et voilà qu'une fois repris, il demeure à peine quelques jours à la prison de Trois-Rivières d'où il s'est échappé avec quatre autres récidivistes. Né le 25 avril 1941, Florian Diamond commença sa carrière criminelle alors qu'il était encore adolescent. Il a été depuis reconnu coupable de multiples méfaits dont vol avec violence, faux papiers, recel, de nombreux vols par effraction, une évasion en 1963, en tout des délits qui lui ont valu des sentences totalisant une quinzaine d'années d'emprisonnement.

Fernand Bellemare, alias Babine

Le passé de Fernand Bellemare est également très chargé; il était lui aussi très jeune lorsqu'il débuta à faire l'objet d'accusations puis de sentences. Il fut condamné pour vol d'auto, vols par effraction, deux fois pour évasion, et, tout récemment à un an additionnel pour vol.

Fernand Bellemare, surnommé Babine, a fait l'objet d'une chasse à l'homme serrée, l'automne dernier, alors qu'il venait de s'évader de la même prison de Trois-Rivières. Il fut rapidement capturé par les détectives et des agents de Police de Shawinigan dans un logis de la rue Champlain.

Son bilan: des sentences totalisant 20 ans d'emprisonnement, dont 5 qu'il venait à peine de débiter à purger. D'autre part la présence de Fernand Belle-

mare à la prison de Trois-Rivières laisse un peu songeur, si l'on tient compte qu'il y a déjà deux semaines que le juge Jean-Robert Beaudoin l'avait condamné, à Shawinigan, à un an de pénitencier additionnel.

Mike Miroslav Bozin

Probablement de descendance européenne, Mike Bozin est lui aussi considéré comme dangereux. Il a été condamné par le passé sous des accusations d'as-



Mike Miroslav Bozin

saut, de possession d'arme offensive, de tentative de vol par effraction et autres. Il a été condamné une fois à 12 ans de pénitencier pour tentative de meurtre, et une autre fois à 12 ans également pour vol à main armée. Mike Bozin est âgé de 39 ans, et ses sentences totalisent 34 ans d'emprisonnement.



(Photo Le Nouvelliste)

Les joies d'un printemps hâtif

LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX de la ville de Grand-Mère sont fort occupés ces temps-ci, alors que le printemps a fait son apparition. La fonte des neiges cause de réels problèmes à ces derniers et ils doivent déboucher les égouts de sur-

face qui sont gelés. Les flaques d'eau causent par ailleurs de nombreux soucis aux piétons qui circulent sur les trottoirs, à cause, dans bien des cas, d'automobilistes imprudents qui négligent de ralentir.

Concernant le réseau routier et la Transquébécoise

Le Conseil central des syndicats nationaux appuie le rapport du CERM

par J.-André DIONNE
SHAWINIGAN — Le conseil central des syndicats nationaux de Shawinigan qui groupe plusieurs centaines de syndiqués vient d'appuyer sans réserve

l'étude faite par le Conseil Economique Régional de la Mauricie, concernant le réseau routier et prie le ministre de la Voirie du Québec, l'honorable Fernand J. Lafontaine ainsi

que tous les députés provinciaux de la région de prendre tous les moyens nécessaires pour qu'un réseau routier régional complet soit construit d'ici deux ans.

Le conseil central, dans sa résolution qui a été adressée aux autorités concernées, soutient qu'il s'agit là d'une priorité en vue du développement économique de la région.

Une étude de M. Jean-Claude Thibeault

La commission scolaire appuie un rapport visant à repenser la conception de l'éducation

SHAWINIGAN (R.M.) — La commission scolaire de Shawinigan a adopté une résolution pour appuyer le rapport présenté par M. Jean-Claude Thibeault, directeur des études à cette commission scolaire. On se souvient que ce volumineux rapport de 73 pages avait pour but de suggérer une pensée pédagogique qui puisse éclairer les dirigeants d'écoles, les enseignants, les membres des commissions scolaires, les parents, afin d'en venir à une échelle des valeurs qui soit commune à tous.

"Par contre", a-t-il dit, "il y a les enseignants de l'école 'active' qui étudient consciencieusement le pourquoi de tous ces changements, qui cherchent à comprendre la nécessité d'une réforme scolaire. Ceux-là sont dans une continuelle évolution. S'ils s'arrêtent en chemin, ils se sentent aussitôt dépassés. Ils réalisent la nécessité de repenser les différents concepts scolaires".

quérir ces notions demeurent.

M. Thibeault a soulevé le problème de l'ouvrier comme exemple: "L'ouvrier qui ne possède bien souvent que des notions et qui désire pourtant suivre des cours de recyclage éprouve de très grandes difficultés, du fait qu'on ne lui a pas montré comment acquiescer ces notions. Il ne faut pas oublier que les notions ne constituent qu'un moyen de faire fonctionner l'intelligence. Si le même ouvrier se présente, mais avec des possibilités plus grande développer les mécanismes intellectuels par lesquels il saisit des notions, il sera beaucoup plus apte à suivre des cours de recyclage".

Problème fondamental

Le problème fondamental vient de ce qu'autrefois, les enseignants avaient des directives pour insister davantage sur l'acquisition de nombreuses notions. Plus un professeur avait pu inculquer des notions à ses élèves, plus il était jugé compétent.

Aujourd'hui, on insiste davantage sur l'utilisation des mécanismes intellectuels qui permettent de saisir ces notions. Il s'agit "d'apprendre à apprendre". Les notions que l'on a pu acquiescir à l'école peuvent facilement être oubliées avec le temps. Par contre, les mécanismes intellectuels, le fonctionnement de l'esprit grâce auxquels on a pu ac-

Urgence régionale

Dans son rapport sur le réseau routier, le CERM appuie sur l'urgence régionale, d'un réseau routier, pouvant répondre aux différents besoins économiques de la région. Par la présentation de ce rapport, le CERM veut sensibiliser toute la région à ce problème et dégager une force de frappe, afin d'inciter les députés, le ministre de la Voirie et l'exécutif de la province, à voter les budgets nécessaires substantiels pour pallier à cette lacune chez nous et ainsi répondre au vœu des membres du CERM, à l'assemblée générale d'octobre 1968.

Corps intermédiaires

Tout comme le Conseil central des syndicats nationaux de Shawinigan, d'autres corps intermédiaires, conseils municipaux, Chambres de Commerce, etc., ont été invités à appuyer

ce rapport du CERM, pour exercer une pression plus grande auprès des autorités du ministère de la Voirie, afin qu'un système routier régional adéquat soit en place d'ici deux ans.

Le conseiller Fernand Bilodeau est hospitalisé

SHAWINIGAN (D.B.) — M. Fernand Bilodeau repose présentement à l'hôpital Sainte-Thérèse de Shawinigan après avoir apparemment subi une malaise cardiaque.

M. Bilodeau, homme d'affaires et conseiller municipal, aurait été conduit, dans la nuit de mardi à mercredi, à cet hôpital par les ambulanciers de la maison Carboneau, et selon certains rumeurs, il aurait déjà souffert de troubles du cœur. Son médecin, le Dr Henri Bilodeau, a cependant déclaré que son patient reposait dans un état satisfaisant, mais il n'a pas donné de détail sur la nature du mal.

Bellemare et Diamond

Deux des évadés de la prison de Trois-Rivières viennent de la région

SHAWINIGAN (D.B.) — Deux des cinq évadés de la prison de Trois-Rivières mercredi soir, Fernand Bellemare et Florian Diamond, sont des individus bien connus des milieux policiers de Shawinigan et un troisième, Mike Miroslav Bozin, a une réputation qui s'étend encore plus loin.

Florian Diamond

Pas plus tard que mardi matin, le journal Le Nouvelliste



Fernand Bellemare

plus d'un an, et voilà qu'une fois repris, il demeure à peine quelques jours à la prison de Trois-Rivières d'où il s'est échappé avec quatre autres récidivistes. Né le 25 avril 1941, Florian Diamond commença sa carrière criminelle alors qu'il était encore adolescent. Il a été depuis reconnu coupable de multiples méfaits dont vol avec violence, faux papiers, recel, de nombreux vols par effraction, une évasion en 1963, en tout des délits qui lui ont valu des sentences totalisant une quinzaine d'années d'emprisonnement.

Fernand Bellemare, alias Babine

Le passé de Fernand Bellemare est également très chargé; il était lui aussi très jeune lorsqu'il débuta à faire l'objet d'accusations puis de sentences. Il fut condamné pour vol d'auto, vols par effraction, deux fois pour évasion, et tout récemment à un an additionnel pour vol.

Fernand Bellemare, surnommé Babine, a fait l'objet d'une chasse à l'homme serrée, l'automne dernier, alors qu'il venait de s'évader de la même prison de Trois-Rivières. Il fut rapidement capturé par les détectives et des agents de Police de Shawinigan dans un logis de la rue Champlain.

Son bilan: des sentences totalisant 20 ans d'emprisonnement, dont 5 qu'il venait à peine de débiter à purger. D'autre part la présence de Fernand Belle-

mare à la prison de Trois-Rivières laisse un peu songeur, et l'on tient compte qu'il y a déjà deux semaines que le juge Jean-Robert Beaudoin l'avait condamné, à Shawinigan, à un an de pénitencier additionnel.

Mike Miroslav Bozin

Probablement de descendance européenne, Mike Bozin est lui aussi considéré comme dangereux. Il a été condamné par le passé sous des accusations d'as-



Florian Diamond

saut, de possession d'arme offensive, de tentative de vol par effraction et autres. Il a été condamné une fois à 12 ans de pénitencier pour tentative de meurtre, et une autre fois à 12 ans également pour vol à main armée. Mike Bozin est âgé de 39 ans, et ses sentences totalisent 34 ans d'emprisonnement.

Même si certaines divisions ont complété leurs opérations

La compagnie Shawinigan Chemicals n'a pas l'intention de fermer ses portes

SHAWINIGAN (J.A.D.) — "La division Shawinigan-Est de la compagnie Shawinigan Chemicals a fermé ses portes. L'usine de chlorure de vinyle fer-

mera au printemps, lorsque la nouvelle usine de Varennes commencera ses opérations." C'est ce qui ressort du communiqué de janvier et février que la compagnie publie à l'intention

de ses employés. Un porte-parole de la compagnie souligne que ces changements sont essentiels. Chemical Division, Gulf Oil du Canada Limitée, doit continuer son existence et croître dans

une économie qui requiert un haut degré de compétition.

Aucune intention de fermer

On souligne en outre que la compagnie n'a aucunement l'intention de fermer ses portes à Shawinigan. "On doit comprendre qu'au fur et à mesure que des nouvelles techniques deviennent disponibles, ou que les conditions changent, toutes les améliorations nécessaires pour maintenir la position économique de la compagnie devront être effectuées, souligne-t-on. A Shawinigan, la compagnie est en mesure d'influencer les si la compagnie Shawinigan

Chemicals, qui sera bientôt connue sous le nom de Shawinigan changements possibles jusqu'à un certain point. Plus les opérations seront efficaces, moins la compagnie risquera de voir des procédés changer d'emplacement ou discontinués."

Employés transférés

Depuis le 3 février 1969, vingt-cinq employés à l'heure et six employés mensuels de la compagnie Shawinigan Chemicals ont été transférés à d'autres usines. Trois sont maintenant à l'emploi de la St-Maurice Chemicals et vingt-huit à l'Usine Pétrochimique.

La politique visant à remplir les postes vacants pour les employés payés à l'heure dans d'autres usines, des rangs même des employés disponibles au sein de la compagnie, fut commencée en novembre 1968 avec l'affichage d'avis invitant les employés à solliciter un transfert. Quatre-vingt-treize demandes ont été reçues par la compagnie et après un triage local, les sélections finales ont été faites par les usines concernées.

La compagnie a mis en vigueur sa politique concernant les frais de déménagement et d'assistance dans la vente des maisons.

Au Conseil central de Shawinigan

M. Raynald Drolet demeure conseiller syndical

SHAWINIGAN (J.A.D.) — M. Raynald Drolet a été accepté par le Conseil central des syndicats nationaux de Shawinigan, comme conseiller syndical à la réunion annuelle de cet organisme qui avait lieu cette semaine. Nommé par la CSN à ce poste, cette décision devait être entérinée par le Conseil central auquel M. Drolet sera affecté.

Cette nomination fait suite aux réformes des services déci-

dées au dernier congrès de la CSN. Les représentants syndicaux, qui dorénavant seront appelés "conseillers syndicaux", n'auront plus ni à négocier, ni à appliquer les conventions collectives. Ce travail était dévolu exclusivement aux fédérations professionnelles.

On se souviendra que, lors du dernier congrès de la CSN, le rapport du président général, M. Marcel Pepin, portait sur le "Deuxième front". Le deuxième

front comprend les activités au plan économique, de la consommation, au plan politique et de l'éducation etc. Le premier front comprend la négociation et l'application des conventions collectives.

M. Raymond Drolet est au service de la CSN depuis 1952; de 1952 à 1958 au service du Conseil central de Shawinigan et de 1958 à aujourd'hui, représentant syndical à la CSN pour le centre de Shawinigan.

La ville devra trouver un nouveau local

La commission scolaire aurait besoin des locaux occupés par la bibliothèque

GRAND-MÈRE (R.G.) — Le président de la commission scolaire de Grand-Mère, M. Gaston Garceau, rencontrera cette semaine, le maire Hermidas Proulx-Homme, afin de savoir quand la ville pourra libérer les locaux à l'école Sacré-Coeur occupés par la bibliothèque municipale.

Le directeur des études de la commission scolaire de Grand-Mère, M. Conrad Perron, lors de la dernière assemblée régulière, a déclaré aux commissaires qu'on aurait bientôt besoin de ces locaux pour recevoir l'enceinte exceptionnelle qui sera probablement transférée de la régionale l'an prochain et il faudra en plus accommoder les classes de pré-maternelles. M. Garceau a alors été choisi pour entamer un dialogue avec la ville afin de savoir la date du départ de la bibliothèque pour l'édifice que la Banque de Montréal doit quitter en mai pour tout autre endroit.

Historique

On sait que des rencontres préliminaires ont eu lieu entre les autorités municipales et des représentants de la Banque de

Montréal dans le but de discuter des possibilités de l'achat par la ville de cet édifice historique pour le transformer en bibliothèque municipale. La ville aurait même suggéré que la Banque de Montréal vende l'édifice qu'elle possède pour la somme nominale d'un dollar. Par contre, les autorités de la ville de Grand-Mère sont présentement à étudier si le transfert de la bibliothèque dans cet édifice est possible.

Octrois

Par ailleurs, à l'occasion de la dernière assemblée de la commission scolaire, les commissaires ont reçu avec joie des chèques du ministère de l'Éducation totalisant \$107,900 qui représentent une partie de la subvention aux commissions scolaires pour les frais d'administration et d'entretien, la rémunération du personnel enseignant et l'organisation du cours secondaire pour l'année scolaire 1968-1969. Le premier versement de cette subvention a été établi à environ 55 pour cent pour les frais d'administration et d'en-

retien et 70 pour cent pour la rémunération du personnel enseignant et l'organisation du cours secondaire, des subventions versées l'an dernier pour les mêmes fins.

Changement du taux d'électricité

GRAND-MÈRE (R.G.) — La ville de Grand-Mère a décidé de changer le taux de la taxe scolaire chargée à la commission scolaire locale pour l'atelier de l'École Sacré-Coeur. Ce taux était fixé selon les tarifs de la taxe industrielle. Selon la ville, l'atelier de l'école du Sacré-Coeur consommerait une quantité appréciable d'électricité. Ce fait, on ne peut plus charger le taux préférentiel. Le taux de la nouvelle taxe sera basé sur celui des résidences privées.

Les commissaires d'école ont décidé de demander au conseil de ville de leur conserver ce taux préférentiel.



(Photo Le Nouvelliste)

Les joies d'un printemps hâtif

LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX de la ville de Grand-Mère sont fiers occupés ces temps-ci, alors que le printemps a fait son apparition. La fonte des neiges cause de réels problèmes à ces derniers et ils doivent déboucher les égouts de su-

face qui sont gelés. Les flaques d'eau causent par ailleurs de nombreux soucis aux piétons qui circulent sur les trottoirs, à cause, dans bien des cas, d'automobilistes imprudents qui négligent de ralen-

ter. Les imprudents qui négligent de ralentir leur vitesse sur les trottoirs gelés causent de réels problèmes à ces derniers et ils doivent déboucher les égouts de su-

Nouvelle orientation à l'Amicale Sacré-Coeur

GRAND-MÈRE (R.G.) — L'Amicale Sacré-Coeur Grand-Mère entend prendre une nouvelle orientation cette année en sollicitant une plus grande participation du public et en ayant plus d'activités spéciales.

En effet, cet organisme qui s'occupe de distribuer les bourses étudiantes du prêt d'honneur et qui organise les loisirs des anciens étudiants entend bien cette année sensibiliser la population aux différents problèmes de l'Amicale et veut faire connaître ses activités.

Bureau de direction

Le nouveau bureau de direction de l'Amicale Sacré-Coeur de Grand-Mère est composé de MM. Gaston Robert à la présidence, Étienne Plante président ex-officio, Gilles Ducharme et Jean-Marie Gélinas à la vice-présidence, Gilles LeFrançois au

secrétariat et le frère Roger Bourassa des Frères de l'Instruction Chrétienne à la trésorerie.

Réunion

Le bureau de direction de l'Amicale organisera une réunion pour tous ceux qui se doivent pour cet organisme le 9 mars prochain au Club de Curling Grand-Mère. L'exécutif rencontrera les intéressés pour promouvoir l'idée d'une plus grande participation du public et nombre d'activités sociales. Par ailleurs, le président du comité du prêt d'honneur est M. Maurice Deschênes tandis que le président du comité des loisirs et plus précisément des activités organisées à la Baie Marlin du Lac-des-Piles qui appartient à l'amicale, est M. Raymond Gélinas.

SCOOP

L'Éveil Féminin de Grand-Mère présente, les 10 et 11 mars prochain, son grand défilé de modes, à l'hôtel de la Salle de Grand-Mère, à 20h.30. Mme Liliane T. Dorais de Trahan Confection sera la coordonnatrice de ce défilé. Les nouvelles tendances de la mode seront montrées dans tous ses coloris et sous tous ses aspects printaniers. Plusieurs maisons d'affaires participeront aussi à ce défilé de modes. Les recettes seront versées au Camp Richelieu de Grand-Mère.

— O —

Contrairement à plusieurs organismes, notamment les conseils municipaux, la Chambre de Commerce de Shawinigan ne se prononcera pas sur la décision de la Compagnie de Téléphone Bell du Canada de hausser ses tarifs. La Chambre est d'avis qu'il s'agit là d'un sujet dont elle ne connaît pas assez les aspects importants et qu'il valait mieux ne pas prendre position sur la nature de cette requête, d'autant plus qu'elle doit être jugée par la Commission Canadienne des Transports.

— O —

Le Conseil Central des Syndicats Nationaux de Shawinigan tiendra une assemblée d'information au cours de laquelle sera expliqué le mémoire soumis par la CSN au gouvernement fédéral mardi. Comme le fait remarquer un porte-parole du Conseil central, cette année, le mémoire de la CSN porte tout particulièrement sur les problèmes économiques du pays. D'autre part, on mentionne que la mise en application de certaines recommandations du mémoire aurait d'heureuses répercussions sur l'économie de notre région. Cette assemblée, qui s'adresse à tous, se tiendra, lundi soir, à la salle du Conseil Central; le conférencier invité sera M. Yvon Valcin, économiste.

ÉDITORIAL

Tous les espoirs se tournent vers le juge René Lippé

Le gouvernement du Québec et la Fédération des commissions scolaires du Québec, dans un ultime effort pour régler l'épineux conflit qui les oppose aux quelque 70.000 enseignants du Québec, affiliés à la CEQ, et cela depuis plus de 18 mois, viennent de poser un geste qui pourrait éventuellement déboucher sur une solution heureuse.

En effet, ils ont décidé de nommer un médiateur spécial dans la personne du juge René Lippé, de la Cour provinciale de Montréal. Ce choix avait reçu l'assentiment des deux parties après quelques jours de pourparlers.

La décision de la partie patronale apparaît nettement comme une volte-face puisque celle-ci avait toujours refusé l'intervention d'un tiers, prétextant que la politique salariale du gouvernement ne pouvait être négociable.

Comment expliquer ce revirement? Tout simplement par le fait que l'arme des grèves tournantes s'avérait efficace et même désastreuse presque au même titre qu'une grève générale puisque cette nouvelle forme de grève, mise au point par les employés de l'Hydro-Québec, crée un climat d'insécurité qui nuit énormément aux élèves et qui, dans bien des cas, risquait de faire perdre une année scolaire.

Le juge Lippé avait d'abord, semble-t-il, décidé de refuser cette médiation. Mais devant la menace de la reprise des grèves tournantes, il a finalement accepté.

Le juge Lippé agit comme médiateur, tant sur le plan fédéral que provincial, depuis une quinzaine d'années déjà. On peut affirmer sans peur de se tromper qu'il est le médiateur qui possède à son crédit la liste la plus impressionnante de règlements de grèves au pays. On se souvient notamment de son extraordinaire médiation dans les conflits des employés de la Voie Maritime du St-Laurent et des employés des Postes.

Le travail que se voit confier le

juge Lippé n'est pas de tout repos. Il faut espérer que les deux parties lui faciliteront les choses et cela, dans une collaboration intelligente, franche et raisonnée. La CEQ ne doit pas l'intimider par la menace de la reprise des grèves tournantes au moindre signe d'échec ou d'accrochage, pas plus d'ailleurs que les représentants de la partie patronale doivent lui dicter une ligne de conduite ou encore poser des gestes d'intimidation à l'endroit des enseignants.

En somme, les deux parties ne devront pas se présenter devant le médiateur choisi avec la ferme intention de se replier irrémédiablement sur leurs positions. Une entente ne sera possible que dans la mesure où les deux parties n'arriveront pas à la table de négociation avec des propositions finales.

Nous avons bien l'impression que les enseignants seraient prêts à accepter un nouveau contrat ne comportant que bien peu de modifications aux dernières offres "finales" de la partie patronale, histoire de sauver la face.

On doit le reconnaître, les enseignants ne possèdent pas le gros bout du bâton. Ils savent bien, qu'advenant un nouvel échec, dans les négociations présidées par le juge Lippé, ils pourraient se retrouver en face d'un autre bill 25. Bien sûr, dans un tel cas, ils recevraient l'appui des autres centrales ouvrières mais, d'autre part, ils sont bien conscients du fait qu'ils ne possèdent pas l'appui de la population qui exige de plus en plus du gouvernement une action énergique et même une position de force, devant toute forme de contestation, justifiée ou non.

Nous faisons entièrement confiance au juge René Lippé, qui, par son talent son tact et sa vaste expérience dans les conflits ouvriers, saura sûrement mettre un terme à ce conflit qui a trop duré et qui malheureusement se fait au détriment de nos enfants.

Sylvio ST-AMANT

Une réaction qui s'impose

L'attentat à la bombe à la Bourse de Montréal a donné le frisson à la presse de langue anglaise de l'Ontario. Même si le Globe and Mail y voit un "incident pénible et dramatique en lui-même", il n'en doit pas même conclure que encore plus inquiétant c'est qu'il perpétue "l'atmosphère de violence que Montréal a été forcée de subir depuis plusieurs années et qui a amené les gens à parler de "climat de violence" de cette ville.

Rien de surprenant si le sens de sécurité des Montréalais a été ébranlé par des explosions à la dynamite au rythme d'une par semaine, au cours de 1968. On a l'impression nette, à l'extérieur, note le Globe and Mail qu'il existe dans la Métropole, "une activité hautement organisée de la pègre".

L'attentat à la bombe à la Bourse, qui a fait vingt-sept blessés, aura-t-il pour résultat ultime de provoquer la réaction qui s'impose?

Celle-ci semble s'amorcer. La première manifestation serait, semble-t-il le sens de coopération qui s'affirme entre trois corps policiers: la Gendarmerie canadienne, la Sûreté provinciale du Québec et la Sûreté de Montréal.

A qui attribuer la vague de terrorisme que subit la Métropole? On ne saurait, souligne le Telegram de Toronto, affirmer que c'est exclusif à Montréal et au Québec. Ce recours à la terreur se retrouve partout en notre monde. Personne, dans les milieux anglo-canadiens, n'y rattache le parti de René Levesque. Volontiers on en fait porter la responsabilité à des éléments extrémistes d'inspiration maoïste, castroïste ou même algérienne. A la vérité, on n'est encore guère fixé. Cependant il demeure sage de soumettre à un rigoureux contrôle les étrangers qui désirent s'installer au Canada.

L'attentat à la bombe à la Bourse, selon Examiner, quotidien de Peterborough, est un rude coup " au peu de

sympathie pour les causes de la révolution étudiante au Canada.

On ne saurait, selon l'Examiner, condamner le principe de la protestation. Il est admirable. Mais, écrit l'Examiner "l'incapacité des étudiants de la soutenir de façon rationnelle et raisonnable souligne leur immaturité et renforce l'argument des autorités de l'université, selon lequel ils ne sont pas prêts à endosser les responsabilités qu'ils exigent."

Le blâme n'est pas exclusif. Il faut aussi examiner le cas et l'attitude des professeurs de l'université — (la dernière durement touchée). Ne doivent-ils pas accepter "une part de blâme pour leur attitude subversive vis-à-vis des réclamations des étudiants?"

De tout le dramatique incident, il n'en demeure pas moins que les étudiants ont perdu partie de la sympathie accordée. Ainsi, dans le cas de la Bourse et l'université attaquée, on verra une rain d'appliquer des mesures restrictives contre des émeutes possibles dans l'avenir."

Un forum très représentatif de toutes les classes de la population recherchait, dernièrement, les raisons d'être de la contestation. On y a constaté qu'elle touchait tous les milieux et qu'elle dressait une génération contre l'autre. Mais dans quelles voies la contenir, c'est question à laquelle on a dû avec la meilleure volonté s'avouer incapable de donner une réponse.

De part et d'autre, les meilleurs esprits, les plus sereins de l'ancienne et de la jeune génération, pourront-ils par un dialogue sans passion parvenir à découvrir cette réponse.

Hector HEROUX

le son de cloche DE NOS LECTEURS Mouskouri... centre culturel ou palestre

J'ai pris connaissance d'un article publié dans une édition du Nouvelliste concernant le spectacle "Tostidcho meurt" présenté à la Palestre Municipale de Shawinigan. Vous avez mentionné que le son était très mauvais et je suis parfaitement d'accord avec vous, ça d'ailleurs été le cas partout où le spectacle a été présenté, même dans les salles de cinéma, auditorium ou la sonorité est habituellement excellente. Il ne faut pas douter de l'acoustique d'une salle en assistant au spectacle de Robert Charlebois.

Dimanche prochain, le 23 février, Nana Mouskouri sera présentée pour la première fois à Shawinigan et ce sur la scène de la Palestre Municipale. Soyez assurés tout d'abord que les Productions Gesser n'auraient pas accepté de présenter le spectacle dans cette salle s'ils n'avaient pas été convaincus de donner au public un spectacle de première qualité à tout point de vue. De plus, ceux qui ont assisté au spectacle de Robert Charlebois se sont vus

dans l'obligation de chercher siège, ceux-ci n'étant pas numérotés.

Une autre question se pose, à savoir pourquoi ce spectacle est présenté à la Palestre Municipale plutôt qu'au Centre culturel. La raison est bien simple, le Centre culturel ne compte que 789 sièges tandis que la Palestre en compte 1200. Au Centre culturel, il aurait fallu vendre les billets à un prix exorbitant, c'est pourquoi nous avons préféré la Palestre afin de permettre à plus de personnes de venir applaudir Nana Mouskouri. Je vous ferai d'ailleurs remarquer que Shawinigan est l'endroit dans la province où les billets sont les moins chers et je vous défie de me prouver le contraire.

Soyez assuré que nous ne ménagerons rien pour vous offrir un spectacle de qualité dimanche le 23 février à la Palestre Municipale.

Claude Martin Producteur du spectacle Nana Mouskouri à Shawinigan

Leçon d'économie

Monsieur le rédacteur, La présente est une réponse directe à M. M.G. qui se plait à vouloir jouer à l'économiste. Je comprends très bien que ses études ne l'ont pas entraîné vers cette branche du savoir et je ne peux l'en blâmer.

Au contraire, je tiens à féliciter M. M.G., ainsi que tous ceux qui ont pu lire les échanges d'opinions que nous avons eus. Je tiens à les féliciter, parce qu'ils sont encore trop peu nombreux ceux qui s'intéressent à ce monde si vaste qu'est l'économie.

Par contre, l'article de mercredi le 19 février, montre clairement que nous ne sommes pas sur la même longueur d'ondes, et que nous pourrions continuer à dialoguer par le truchement de cette chronique pour bien des années à venir, et nous serions aussi éloignés l'un de l'autre que nous le sommes maintenant.

Dans son article de mercredi, M. M.G. a parfaitement raison sur la plupart des points. Cependant, ce qu'il dit ne fait pas partie de l'économie. Ici, je m'adresse particulièrement à M. M.G. Monsieur, je me permets de croire que les écrits que vous avez publiés vis-à-vis les professeurs d'économie étaient une façon littéraire de faire une introduction et une conclusion, et que vous n'en pensez pas un jota. Également, ne croyez pas que le présent article veut dénigrer en quelque façon ce que soit. Mais j'aimerais, avec votre permission, reprendre les points que vous avez soulevés dans votre dernier article, et démontrer que ce que vous avez écrit est vrai, à la condition de pousser plus loin votre raisonnement.

Prenons d'abord, la loi de l'offre et de la demande. Il est vrai que nous pouvons grâce à l'importation, compenser une pénurie de marchandises. Cependant, si je reprends votre exemple des tomates, il est évident, et vous en conviendrez avec moi que dans l'hiver, les tomates se vendent plus cher qu'en été. D'accord? En des mois plus simples, vous voulez vendre une automobile, il y a 5 personnes qui veulent l'acheter, alors si vous la vendez à \$1,000, vous avez une chance de la vendre. Mais si personne ne veut l'acheter à ce prix, vous allez baisser ce prix à \$800. En d'autres termes, plus il y a de gens qui ont les moyens de se procurer un objet, plus on a de chances de vendre cet objet à un prix plus élevé. Un autre exemple. Si on prend un magasin à rayon, Zeller's, Zeller's vend une robe \$10. Tant que la demande sera assez élevée, la robe se vendra \$10. Mais lorsque la demande diminuera, Zeller's sera obligé de faire une vente et vendra sa robe à \$7. Donc si le prix baisse lorsque la demande baisse, il est aussi vrai que le prix augmente lorsque la demande augmente. Il y a des exceptions il est vrai. Par exemple, pour les biens complémentaires. Que le prix des lacets de souliers passe de \$0.10 à \$0.25, on vendra toujours autant de lacets, parce que l'on devra tenir ses souliers lacés.

En des termes plus communs, quand nous parlons en économie d'une demande supérieure à l'offre ce qui fait augmenter les prix, c'est dire d'une autre façon ce que tous les ouvriers disent. Quand la demande est supérieure à l'offre, ceci veut dire que l'offre, ou encore le produit qu'on offre est rare. Et quand quelque chose est rare, habituellement il vaut plus cher. En bon français ce que ça veut dire, si tu paies \$3.00 pour acheter un billet pour aller voir Gilbert Bécuaud au Capitole, et que tu ne paies que \$1.00 pour le même billet si tu vas voir Gi-

nette Reno au Capitole, c'est parce que la demande pour voir Gilbert Bécuaud est plus forte ou plus haute que celle pour aller voir Ginette Reno. Donc, une demande plus haute que l'offre est un facteur premier d'une hausse de prix.

Si tu ne comprends pas encore, ne me dis pas que je suis incompetent, mais trouve-moi un seul économiste, (je parle de quelqu'un qui connaît ça, pas tes opinions personnelles) qui peut dire le contraire.

En ce qui concerne les autres propositions faites, ce serait trop long de les expliquer et de toutes façons c'est cent fois plus compliqué que la loi de l'offre et de la demande et comme ceci est déjà difficile à comprendre...

En ce qui concerne l'augmentation de l'intérêt de la SCIL, la encore vous avez raison. On a augmenté le taux d'intérêt à cause de l'inflation. C'est-à-dire que l'on cherche à mettre le moins d'argent possible en circulation. D'accord? Pourtant c'est vous il me semble qui dites le contraire dans votre article de vendredi dernier. Non? Si vous dites que l'on augmente l'intérêt pour combattre l'inflation, c'est donc que l'inflation est due à une trop grande circulation d'argent. Je ne suis donc pas si incapable que vous le prétendez puisque vous représentez mes idées.

Finalement, en ce qui concerne la taxe sur le capital, vous avez totalement raison. Sauf, que vous ne savez pas ce qu'est une taxe sur le capital. Je m'en excuse, c'est ma faute, car croyant que vous aviez quelques notions en économie, j'ai omis de dire ce que c'est. Voici, il est évident que l'impôt sur le capital ne s'applique pas sur la personne qui achète une maison \$10,000 et qui la revend 5 ans plus tard. Mais cet impôt va s'appliquer sur la personne qui achète une maison \$10,000 et qui la revend le mois suivant \$15,000. Cet impôt va s'appliquer également sur le \$30,000 qu'une personne va gagner à la Bourse.

De plus, quand vous parlez de la plupart des économistes qui sont contre l'impôt sur les gains de capitaux, en êtes-vous si sûrs? Pourquoi alors la plupart des autres pays, même les États-Unis ont un impôt sur les gains de capitaux? Est-ce que la majorité des économistes au monde vivent au Canada?

Je comprends que "de braves gens honnêtes et sincères" puissent se tromper en pérorant sur des questions aussi controversées que "l'inflation et l'impôt". Je vous félicite encore une fois de vous intéresser à la question et je ne peux vous blâmer des quelques "imprécisions" dont vous avez fait mention.

Cependant, si jamais il vous venait à l'esprit de continuer à vouloir rabaisser les professeurs d'économie quels qu'ils soient, je vous demanderais une très grande faveur. Premièrement, renseignez-vous. Il existe de très bons volumes qui vous donneraient l'ABC de l'économie. Deuxièmement, n'analysez pas les problèmes de façon aussi superficielle que vous le faites en ce moment. Troisièmement, les lecteurs aimeraient bien connaître vos qualifications pour parler aussi catégoriquement d'économie. Sans rancune.

Jean-Yves Morin professeur d'économie



Il devrait y avoir une ligne de démarcation

LA PRESSE HEBDOMADAIRE DE LA MAURICIE

Les noirs et le Sir George Williams College

Il semble que l'attitude équivoque d'un professeur à l'égard des étudiants de race noire soit cause des troubles qui viennent d'éclater à Sir George Williams.

Ultra moderne, l'immeuble où eurent lieu ces manifestations de violence fait l'orgueil de McGill. On y a tout saecagé à l'étage où fonctionnaient des calculatrices électroniques de grand prix. La province de Québec sera appelée à payer les dégâts qui sont de l'ordre de \$2 millions de dollars.

Jamais la contestation étudiante n'était allée aussi loin dans notre province. Il faut dire qu'un élément nouveau s'mêlait: les étudiants de race noire. Ils n'ont rien voulu entendre et sont allés au bout du rouleau, secondés dans leurs excès par des étudiants de race blanche.

Les gens de couleur, trop longtemps exploités, commandent habituellement la sympha-

thie. Dans tout ce qui arrive aujourd'hui, on commence toutefois à nuancer ce sentiment de commisération que l'on réserve aux classes défavorisées.

Le caractère enfantin et intraitable des nègres décourage en effet les initiatives que l'on veut prendre, un peu partout, pour corriger les injustices et les inégalités. Il apparaît que les noirs, fantasques et ombreux, sont de commerce difficile, même entre eux. Vous en êtes sûr, même entre eux. Vous en êtes sûr, même entre eux. Vous en êtes sûr, même entre eux.

Dans leurs relations avec les blancs, les noirs manifestent trop souvent et à tout propos cette hargne explosive qui se complait dans les émeutes. Chauffés à blanc par la propa-

gande subversive de Moscou et de Pékin et ce, depuis quelques décennies, ils sont devenus les initiateurs et les champions de la contestation universelle.

Avec l'hécatombe de l'université McGill, c'est la première fois que le problème noir éclate chez nous. Que les gens de couleur s'estiment supérieurs aux blancs, que bon nombre d'entre eux prennent maintenant des airs de grands seigneurs auxquels tout est dû, cela devient patent un peu partout dans cette Amérique où ils rêvent de dominer au tournant du siècle.

Il faudra prendre les moyens de contenir cette furie, tout en se gardant bien de la provoquer. Nous comprenons la sévérité de la justice québécoise à l'endroit de ces émeutiers au sang trop oxygéné.

C.M. Le Bien Public Trois-Rivières

Faut-il "encore" enseigner le français?

La dernière conférence fédérale-provinciale doit nous faire réfléchir. Rapidement, certaines considérations nous sautent aux yeux. L'anglais est la langue de travail dans une vaste partie du Québec, notamment dans le Montréal Métropolitain. Dans les régions où elle n'est pas immédiatement requise, la langue anglaise est la langue de promotion.

L'école française n'est pas française. L'enseignement se donne trop souvent dans des manuels anglais, les programmes sont souvent copiés de l'américain, la terminologie technique est presque exclusivement anglaise, on n'apprend pas à l'enfant à maîtriser sa langue.

Faut-il se résigner à travailler en anglais? Nous sommes noyés dans un univers anglophone, l'anglais est la langue des affaires. Inutile d'insister sur notre isolement linguistique en Amérique, c'est un fait! Mais en conclure qu'il nous faudrait vivre en anglais, c'est une autre affaire!

Cependant, si jamais il vous venait à l'esprit de continuer à vouloir rabaisser les professeurs d'économie quels qu'ils soient, je vous demanderais une très grande faveur. Premièrement, renseignez-vous. Il existe de très bons volumes qui vous donneraient l'ABC de l'économie. Deuxièmement, n'analysez pas les problèmes de façon aussi superficielle que vous le faites en ce moment. Troisièmement, les lecteurs aimeraient bien connaître vos qualifications pour parler aussi catégoriquement d'économie. Sans rancune.

C'est une belle initiative que vient de prendre un certain groupe de personnes voulant valoriser l'aspect touristique de la région des Bois-Francs! Le tourisme, c'est là un facteur important de progrès économique, une source inépuisable de revenus; cela nous amène à dire que si la région des Bois-Francs en possède vraiment une valeur touristique, il faut immédiatement l'exploiter sur la plus haute échelle possible. Il faut penser à la construction d'un kiosque touristique régional comme peut en posséder la ville de Magog. À l'ouest de Sherbrooke, comme peuvent en posséder aussi les régions du nord de Montréal. Il faut penser

Nous ne sommes pas le premier peuple du monde à subir l'assaut de la technologie et de la puissance industrielle étrangère. Mais d'autres pays ont su exiger — en plus de conditions économiques — des conditions linguistiques. Si l'argent n'a pas de couleur, il n'a non plus de langue. A moins que par notre bêtise, on lui laisse aussi acheter notre culture.

Aussi longtemps que le français ne sera pas la langue dans laquelle on travaille, on pense, on vit et on se distrait, l'école visera inévitablement à préparer les Québécois à vivre en anglais.

Il faut donc commencer par le commencement. L'étudiant doit recevoir avant l'université, une formation, quel que soit son domaine, dans un français tel que, rendu sur le marché du travail, il puisse travailler, acheter et se distraire en français.

La langue maternelle doit être ancrée de telle sorte que les assauts inévitables de l'anglais et des autres langues

étrangères ne puissent avoir prise sur l'étudiant en dépit de la fréquence d'usage.

Cela implique donc, en particulier, la révision des manuels et des programmes en usage, un contrôle sévère du français parlé et écrit tant chez les enseignants que chez les étudiants. Le français étant devenu la langue de travail, les anglophones, les Néo-Canadiens et les francophones du Québec éprouveront le besoin de posséder la langue et la culture française non confessionnelle d'Etat pour tous les Québécois et s'imposera d'elle-même.

Alors, aussi, surviendra un changement psychologique chez les Canadiens français: ils prendront leur état d'esprit de complexes devant leurs voisins, pour le plus grand plaisir de notre premier ministre Pierre Elliott-Trudeau, comme l'exprimait dimanche soir à la télévision.

Normand Ferrier Le Clerc L'Echo de Louisville

Les attraits touristiques de la région des Bois-Francs

C'est une belle initiative que vient de prendre un certain groupe de personnes voulant valoriser l'aspect touristique de la région des Bois-Francs!

Le tourisme, c'est là un facteur important de progrès économique, une source inépuisable de revenus; cela nous amène à dire que si la région des Bois-Francs en possède vraiment une valeur touristique, il faut immédiatement l'exploiter sur la plus haute échelle possible. Il faut penser à la construction d'un kiosque touristique régional comme peut en posséder la ville de Magog. À l'ouest de Sherbrooke, comme peuvent en posséder aussi les régions du nord de Montréal. Il faut penser

aussi à la rédaction d'un inventaire sur les attraits touristiques!

Loin de nous prononcer contre un kiosque touristique rentable, nous nous demandons si, en toute honnêteté, la région des Bois-Francs possède de tels attraits, à un tel point qu'elle peut être reconnue auprès de la population de toute une province; et c'est là la justification d'avoir en main un inventaire des valeurs touristiques de la région.

Sans inventaire, ceux qui prônent le tourisme dans la région, n'ont pas bien loin. Encore là, faut-il que l'inventaire, tout en étant rédigé d'une main de maître, soit d'une vérité exemplaire afin de ne pas être

taxé de tromper. Parce que — c'est le plus pur réalisme qui le commande — rien ne sert d'attirer un touriste qui ne reviendra plus dans la région, parce qu'il a été trompé, illusionné par des dépliant publicitaires mensongers.

Une autre obligation à laquelle on doit nécessairement faire face, c'est l'existence du dévouement inlassable que doivent transmettre tous les promoteurs d'un tel projet. Et finalement, il faut un appui constant et de la part des corps intermédiaires et de toute la population, surtout celle qui a intérêt à ce que le tourisme envahisse la région.

Marcel RIVARD L'union Victorjville

LE NOUVELLISTE

Journal quotidien publié à Trois-Rivières par LE NOUVELLISTE (1967) Ltée FONDÉ LE 30 OCTOBRE 1920 - TÉLÉPHONE: 376 2501

ABONNEMENT PAR LA POSTE	1 an	6 mois	3 mois	1 mois
Au Coeur du Québec	18.00	10.00	6.00	2.50
OU IL N'Y A PAS livraison par camelot	30.00	16.00	9.00	4.00
Ailleurs au Canada et aux États-Unis	35.00	20.00	12.00	5.00
Autres Pays:				



AGENCES DE PRESSE: Presse Canadienne, Agence France-Press, Presse Associée, SERVICE DE PHOTOS: PAC SIMILE, Presse Canadienne, Presse Associée. Le Nouvelliste est membre du Syndicat des journaux de langue française. Les abonnements sont envoyés en double copie de la présente publication.

La Canadian Press est seule autorisée à faire usage pour la publication de toutes données contenues dans le Canadian Press et de toutes informations qui sont le produit de la salle de rédaction du Nouvelliste. Tous droits de reproduction des dépêches et comptes rendus de notre salle de rédaction sont réservés.

LE MONDE... en 24 heures



(Téléphoto PA)
CLAY SHAW, L'HOMME d'affaires de la Nouvelle-Orléans traduit en justice pour avoir présumément pris part à un complot contre la vie du président John Kennedy, est tout souriant à la sortie du Palais de Justice de la Nouvelle-Orléans, où se tient présentement son procès. Le défilé des témoins à charge a pris fin avec la comparution de plusieurs officiers de police appelés à déposer sur les circonstances dans lesquelles l'accusé a été écroué.

Les dépouilles sont exposées sur la Place de la libération à Bagdad

Sept Irakiens sont pendus après avoir été reconnus coupables d'espionnage

BAGDAD (AFP) — "Nous continuerons à exécuter les captifs tant que la Palestine ne sera pas libérée et qu'il sera nécessaire de nettoyer le front intérieur du pays de tous les foyers de trahison," écrivait hier matin la presse irakienne en annonçant "l'exécution d'un nouveau groupe d'espions conformément à la politique ouvertement proclamée par le régime."

Radio-Bagdad a annoncé qu'un seul des huit condamnés à mort avait été gracié. Cette grâce lui a été accordée "pour sa collaboration avec les autorités qui a permis de confondre les autres accusés et à titre d'exemple pour tous ceux qui se repentiraient de leurs crimes envers la nation."

Radio-Bagdad affirme que les condamnés avaient été jugés par le tribunal de la révolution siégeant à huis clos pour espionnage en faveur d'Israël et des impérialistes.

La radio ajoute: "les dépouilles des traîtres ont été exposées

sur la Place de la Libération comme punition supplémentaire de leur trahison à l'égard du peuple."

La presse de Bagdad a annoncé les exécutions et félicité le gouvernement "pour sa fidélité aux engagements pris envers le pays."

des condamnés en fait foi. La radio a également donné une nouvelle précision: il s'agit de huit condamnés à mort dont 7 seulement ont été exécutés: trois militaires et quatre civils. Il y a trois semaines, 9 juifs avaient été pendus, sur les 15 exécutions de Bagdad et de Basorah.

"Peuple irakien c'est aujourd'hui ta fête" tel avait été le leitmotiv de la radio irakienne pendant la manifestation monstre qui s'était déroulée toute la journée du 27 janvier autour des

gibets de la Place de la libération à Bagdad. Les supplices avaient été condamnés à mort au cours d'un procès à huis clos dont les verdicts avaient été rendus les 12, 14 et 15 janvier. Tous étaient accusés d'espionnage au profit d'Israël par l'intermédiaire de la CIA américaine.

A peine ces exécutions à grand spectacle étaient-elles terminées qu'un nouveau procès s'ouvrait devant le tribunal de la révolution. Des opposants au régime, des militaires et des civils, des Juifs et des Musulmans, accusés toujours d'espionnage au profit d'Israël y étaient impliqués. C'est parmi eux qu'ont été pris les nouveaux pendus de Bagdad.

La 5e séance plénière des négociations sur le Vietnam n'apporte rien de nouveau

PARIS (AFP) — Discours "durs" des représentants du Nord-Vietnamien et du Front national de libération, discours plus conciliant du délégué américain, la 5e séance plénière des négociations sur le Vietnam n'a pas avancé pour autant.

M. Xuan Thuy, Nord-Vietnam et M. Tran Bui Kiem, FNL ont réaffirmé leur préalable bien connu à l'ouverture de "négociations sérieuses".

Ce sont le retrait "inconditionnel" des forces américaines et la création d'un "cabinet de paix" à Saigon. La question "fondamentale" reste pour eux la "cessation de la guerre d'agression américaine". Il n'est pas question, dans leur esprit de retirer les forces de Hanoi en échange de l'évacuation des Américains, car M. Thuy l'a dit plus nettement encore qu'à l'habitude, le peuple vietnamien est "un" et il n'y a donc pas d'attaque du Sud au Nord.

M. Henri Cabot Lodge Etats-Unis appuyé par M. Phang Dan Lam Sud-Vietnam s'est référé aux accords de Genève pour demander le rétablissement de la zone démilitarisée, le retrait hors du Sud-Vietnam des forces "extérieures", la non-agression d'une zone du Vietnam à l'autre et un contrôle international efficace. Il a surtout insisté sur l'idée d'un retrait "mutuel" des forces en présence.

Le procès de Clay Shaw est fertile en incidents

Le juge Haggerty refuse le témoignage d'un policier

LA NOUVELLE ORLEANS (AFP) — Fertile en incidents, le procès de Clay Shaw l'aura été tout au long de son déroulement. Mais celui qui est survenu mercredi après-midi ne mettait plus aux prises cette fois l'accusation et la défense, mais l'accusation et le juge Edward Haggerty qui a refusé le témoignage d'un policier de la Nouvelle-Orléans et a suspendu l'audience.

M. James Alcock, procureur adjoint, a aussitôt annoncé qu'il en appellerait devant la Cour suprême de la Louisiane contre la décision du juge Haggerty avant que le procès puisse reprendre son cours.

"Je ne crois pas un mot de ce qu'a dit l'agent Habighorst. Je ne crois pas l'agent Habighorst", s'est écrié le juge qui a promis de téléphoner lui-même à la Cour suprême de l'Etat avant de reprendre l'audience.

L'incident est survenu en l'absence du jury. L'accusation avait appelé à la barre l'agent Aloysius Habighorst qui avait procédé aux formalités d'usage lors de l'arrestation de Clay Shaw, le 1er mars 1967. Habighorst affirma que l'accusé s'était identifié sous le nom dit de Clay Bertrand, le nom sous lequel d'après l'accusation, Shaw avait complété avec Lee Harvey Oswald le meurtre du président Kennedy.

Deux autres policiers, également présents au moment de l'enregistrement des formalités et de la prise des empreintes de l'accusé, ont déclaré ne pas se souvenir du nom de Bertrand.

Dans les attendus justifiant sa décision de ne pas

entendre le témoignage de l'agent Habighorst, le juge Haggerty n'a pas manqué de souligner que l'accusé avait été privé du droit fondamental de tout prévenir lors de son arrestation puisque son avocat n'était pas présent pendant l'interrogatoire de la police sur son identité.

La politique de défense de la Grande-Bretagne

La concentration militaire dans différents pays d'Europe

LONDRES (AFP) — "La reconnaissance du fait que les réalités politiques et économiques renforcent la décision de concentrer en Europe le rôle militaire de la Grande-Bretagne constitue la caractéristique essentielle de notre politique actuelle en matière de défense", déclare le Livre Blanc sur la défense publié ce matin à Londres.

"On ne sait rien, des délibérations secrètes du cabinet restreint pour les Affaires de la Défense qui a siégé hier pendant plusieurs heures sous la présidence de M. Levy Eshkol, mais le climat politique à Jérusalem est assez détendu et l'opinion générale qui se dégage est que le gouvernement israélien, qui a enregistré avec satisfaction les condamnations énergiques de l'attentat de Zurich, attend pour voir quels seront les résultats de l'action politique et diplomatique entreprise."

On souligne ici que les objectifs d'Israël n'ont jamais été de "punir" ou de se "venger" des actes terroristes arabes, mais d'agir en sorte qu'ils ne se re-

produisent plus.

Si l'intense activité diplomatique qu'on constate à présent à l'échelle internationale réussit à empêcher de nouveaux attentats terroristes contre des avions civils, Israël ne pourra que s'en féliciter.

Mais si les efforts politiques devaient échouer, Israël se réserve le droit d'user de "tous les moyens à sa disposition" pour défendre ses av. ms, ses équipages et ses passagers, israéliens ou non, contre le renouvellement de telles attaques, apprend-on à Jérusalem.

Cependant, le général Moshe Dayan, ministre israélien de la Défense, a déclaré hier à l'Institut Weizmann de Rehovoth: "Nous tenons tous les pays voisins pour responsables des actions terroristes et quand viendra l'heure de riposter, nous frapperons là où cela fait mal, nous choisirons le moment et l'objectif qui nous conviennent".

BARDAHL
VOUS MÈNE ET VOUS RAMÈNE

BARDAHL VBA
TWO STROKE OIL / L'HUILE À DEUX TEMPS
SNOWMOBILES / AUTOS NEIGE

Si vous désirez une huile qui convienne exactement aux autos-neige... une huile qui vous permettra de réaliser des performances inégales par temps froids sans qu'une panne vienne gâcher vos jeux ou vos travaux d'hiver... choisissez alors l'huile à deux temps Bardahl VBA. Le mélange Bardahl 40-1 permet de n'utiliser que la moitié d'huile quand vous la mélangez à l'essence. La moitié d'huile, c'est encore une plus grande économie; la moitié d'huile, c'est encore une meilleure efficacité en évitant l'accumulation de carbone et les rates d'allumage. Un autre point important... Bardahl VBA ne se séparera pas de l'essence; même à 45 degrés sous zéro. Les fameux additifs "organo-polaires" pour basses températures, créés par Bardahl, garantissent des démarrages rapides et sûrs... une plus grande puissance et une durée accrue du moteur. Assurez-vous d'utiliser la graisse Bardahl pour basses températures spécialement mélangée pour les autos-neige. Elle se pompe même à 45 degrés sous zéro et son point de fusion est suffisamment élevé pour jouer son rôle protecteur aux températures normales des coussinets.

BARDAHL VOUS MENE ET VOUS RAMÈNE EN AUTO NEIGE

BARDAHL LUBRICANTS (CANADA) LIMITED
6099, ROUTE TRANSCANADA, PUNTE-CLAIRE, P. Q.

CARRIÈRES et PROFESSIONS

OPPORTUNITÉ DANS LA VENTE

Une position permanente de représentant auprès des épiceries et pharmacies est offerte par un manufacturier renommé comme l'un des plus importants annonceurs au Canada.

Le candidat choisi aura un salaire attractif, plus dépenses payées, une opportunité pour boni additionnel, un plan de pension, protection médicale, assurance-groupe, etc. De plus, il aura une automobile de la Compagnie, pouvant servir pour usages personnels.

Un programme des plus complets d'entraînement dans la vente lui sera donné.

Celui que nous cherchons doit:

- Être un jeune homme ambitieux, âgé de 23 à 28 ans, bilingue.
- Posséder une bonne éducation et une instruction supérieure (au moins une 12e année).
- Avoir le désir de réussir et une bonne santé.

Inutile d'écrire si vous n'avez pas les qualités requises. Si vous croyez être notre homme, veuillez écrire et donner tous les détails concernant votre âge, degré d'instruction, expérience antérieure, adresse et numéro de téléphone à:

Département 84,
C.P. 668
Trois-Rivières, Qué.
N.B. Nos employés sont au courant de cette annonce

L'Israël s'abstiendra de ripostes militaires

JERUSALEM (AFP) — Il se confirme de plus en plus dans les milieux politiques de Jérusalem qu'Israël a décidé de s'abstenir de toute riposte militaire à l'attentat de Zurich.

On ne sait rien, des délibérations secrètes du cabinet restreint pour les Affaires de la Défense qui a siégé hier pendant plusieurs heures sous la présidence de M. Levy Eshkol, mais le climat politique à Jérusalem est assez détendu et l'opinion générale qui se dégage est que le gouvernement israélien, qui a enregistré avec satisfaction les condamnations énergiques de l'attentat de Zurich, attend pour voir quels seront les résultats de l'action politique et diplomatique entreprise.

On souligne ici que les objectifs d'Israël n'ont jamais été de "punir" ou de se "venger" des actes terroristes arabes, mais d'agir en sorte qu'ils ne se re-

AVEZ-VOUS ESSAYÉ FOCKINK?

LE CÉLÈBRE GROS GIN

Fait d'ingrédients naturels importés et selon les recettes originales de Wynand Fockink, Hollande.

10 oz. 12.35 25 oz. 15.45 40 oz. 18.30

WF
WYNAND FOCKINK HOLLANDE
J. M. DOUGLAS & CO. LTD. MONTREAL, P.Q.

En moins d'un mois

Autre vol aux Ameublements du Port

NICOLET (R.L.) — Un établissement de Nicolet a reçu, pour la seconde fois en moins d'un mois, la visite des voleurs qui se sont enfuis avec un appareil de télévision estimé à environ \$200.



LE COMITE FEMININ DE l'Association de l'Union Nationale du comté de Richelieu. La première rangée: Mme Eliane Cournoyer, de St-Pierre-de-Sorel, Mlle Denise Lemay, déléguée du secrétariat de l'UN de Montréal, M. Maurice Martel, député de Richelieu, Mme Andrée Lefebvre, présidente, de Tracy et Mme Angéline Bibeau, de Ste-Anne de Sorel.

Verdict du coroner

Aucune responsabilité criminelle de la part de Guy Turcotte

ST-ZEPHIRIN (R.L.) — "Il n'y a aucune responsabilité criminelle de la part de Guy Turcotte", conducteur d'un tracteur de ferme, dont le véhicule a été impliqué dans un accident qui a coûté la vie à deux personnes, au début de la présente année.

L'issue de l'enquête du coroner qui s'est déroulée à la morgue Paul-Emile Lemaire, de St-Zéphirin, au cours de la semaine.

Au total, six témoins ont été appelés à donner leur version des faits de l'accident qui s'est produit le 4 janvier au matin, dans la petite localité de St-Joachim-de-Courval, dans le comté de Yamaska.

Deux personnes, qui voyageaient à bord d'une automobile qui est entrée en collision avec un tracteur de ferme, ont trouvé la mort. Il s'agit de M. Charles-Edouard Dupuis, 59 ans, de La Visitation, ainsi que M. l'abbé Jean-Paul Lermieux, curé de la paroisse de La Visitation.

Témoins

Le premier témoin à présenter son témoignage à l'enquête a été l'agent Jean-Louis Savard, de la SQ du détachement de Nicolet.

Répondant aux questions de Me Rodrigue Lemoyne, de Sorel, qui agissait pour la couronne, il a décrit les lieux de la tragédie en plus de signaler la température et l'état des routes, le matin de l'accident.

A son arrivée sur les lieux, le tracteur avait été sectionné et le policier a dit avoir rencontré Turcotte sur les lieux. Il a également produit cinq photos qu'il a lui-même prises et les exhiba comme pièces à conviction en plus d'un schéma des lieux de l'impact.

Selon sa version, et d'après une photo qui a été exhibée, c'est la fourche du tracteur qui a heurté l'automobile de M. Dupuis, à la hauteur de son pare-brise.

Témoin important

Pour sa part, le témoin important dans cette enquête, Guy Turcotte, un jeune homme de 17 ans de St-Zéphirin, qui était au volant du tracteur au moment de l'accident, a été longuement interrogé par le procureur de la couronne ainsi que par les avocats qui prenaient la parole des survivants des victimes.

Turcotte a raconté au coroner qu'il était allé ouvrir, le 4 janvier, la cour de Mme Robert Barrière, après la grosse précipitation de neige de la veille.

Il a dit qu'il avait pratiquement terminé son travail et qu'il ne lui restait qu'une seule manœuvre à accomplir lorsque son véhicule a été heurté par la voiture ou prenait place quatre personnes, dont deux ont été tuées.

Le témoin a notamment raconté qu'il s'affairait à nettoyer la route de la neige qui avait été laissée alors qu'il faisait le déblocage de la cour de Mme Barrière.

Il a en outre mentionné que son véhicule ne s'était pas immobilisé sur la route et qu'il tenait toujours ce dernier en mouvement. Turcotte a toutefois avoué que le tracteur qu'il conduisait bloquait la route, mais qu'il pouvait voir sur une distance d'environ un mille, à sa droite, et trois quarts de mille à sa gauche.

Il a affirmé n'avoir rien vu des deux côtés avant de reculer sur la route et ce pouvait être une légère élévation à quelques centaines de pieds des lieux de l'accident qui l'a empêché de voir l'automobile des Dupuis.

Enfin, le témoin a juré avoir allumé les phares de son tracteur qui actionnent également un feu orange clignotant à gauche du véhicule. Il a toutefois souligné que l'automobile de M. Dupuis l'avait heurté à droite et qu'il avait vu cette dernière seulement une fois que le véhicule est entré en collision avec le tracteur.

Passagers

L'un des passagers de l'automobile, Mme Charles-Edouard Dupuis, 55 ans, de La Visitation, qui est l'épouse de l'une des victimes, a dit à l'enquête que le

groupe circulait à une vitesse d'environ 35 à 45 milles à l'heure et que selon ce qu'elle a vu, le tracteur était immobilisé sur la route.

Elle a expliqué que du fait que la chaussée était glacée, son époux n'a pu freiner tellement, même qu'il a voulu obliquer vers la droite afin d'éviter le pire.

Mme Dupuis avait auparavant signalé au coroner qu'elle se trouvait assise à l'arrière du chauffeur et qu'elle avait dit à son mari, immédiatement avant le choc, "mais que fait-il au milieu de la route".

La fille, Mme Gaston Voulligny, accompagnant le groupe et dans son témoignage, elle a corroboré les dires de Mme Charles-Edouard Dupuis.

De son côté, Mme Robert Barrière, pour qui Guy Turcotte effectuait le déblocage de la cour, a déclaré avoir vu l'accident se produire. Selon elle, le tracteur se trouvait au milieu du chemin et le véhicule ne possédait pas de feu clignotant.

Finalement, M. Léo Perreault, 37 ans, de Ste-Rosalie, qui était au volant d'un camion, a été appelé à déposer à cette enquête. Le témoin fut l'un des premiers arrivés sur les lieux de la tragédie alors qu'il s'adonnait à passer à cet endroit.

Il a simplement remarqué qu'une souffluse effectuait des manœuvres à plusieurs centaines de pied devant lui mais qu'il s'était rendu compte qu'il s'agissait d'un tracteur seulement une fois arrivé près des lieux de l'impact.

C'est à la suite de ces témoignages que le coroner du district a rendu un verdict de mort accidentelle, dégageant le jeune Guy Turcotte de toute responsabilité criminelle.

Amendements à la convention de travail

SAINT-JOSEPH DE SOREL (L.B.) — Le syndicat des employés municipaux de Saint-Joseph de Sorel, dans une lettre envoyée au conseil municipal, précise qu'il n'entend pas renouveler la convention de travail, sans y apporter des amendements. Ce contrat de travail expirera le premier avril prochain.

Le syndicat des employés municipaux de Saint-Joseph de Sorel groupe une dizaine de membres.

Mme André Lefebvre élue présidente du comité UN

La politique a besoin des idées de chacun des femmes du comté

SOREL (L.B.) — Mme André Lefebvre de Tracy a été élue présidente du comité féminin de l'Association de l'Union Nationale à Montréal.

Les autres membres de ce comité féminin sont Mme Angéline Bibeau de Sainte-Anne de Sorel et Eliane Cournoyer de Saint-Pierre de Sorel, respectivement première et deuxième vice-présidentes.

Le comité comprend également six directrices soit Mmes Madeleine Potvin et Jeannette Charbonneau de Sorel, Cécile Roy de Tracy, Ghislaine Champigny, de Saint-André, Agathe Pelletier de Sainte-Victoire et Hélène Papin de Contrecoeur.

Quelque 125 femmes et jeunes filles, venant des différentes villes et municipalités du comté de Richelieu, ont participé à cette assemblée où furent discutés différents sujets politiques.

Mme Lefebvre

"La politique a besoin de la bonne volonté de chacune des femmes du comté, elle a besoin de leurs idées", a déclaré Mme André Lefebvre, à l'issue de

son élection. En ce temps d'évolution et même de révolution, les femmes doivent se réveiller et se mettre à la tâche au plus tôt avant d'être dépassées par les événements.

Mme Lefebvre a invité les femmes à se joindre au comité féminin de l'Union Nationale du comté de Richelieu. À suivre assiduellement les assemblées de cet organisme, qui seront de plus en plus intéressantes en accueillant "que vous y assistiez très nombreuses et que votre participation y sera active."

Il n'est plus permis aujourd'hui d'ignorer les problèmes de toutes sortes qui surgissent de jour en jour.

"Vous devez vous renseigner, mesdames, a ajouté Mme Lefebvre, oubliez un moment vos chaudières et votre train-train quotidien. Pour vous, ce sera une détente agréable et la société profitera de vos efforts."

M. Martel

Quant au député provincial de Richelieu, M. Maurice Martel, qui est venu saluer les membres du comité féminin au cours de la soirée, il s'est dit heureux de voir un groupe de femmes aussi nombreuses participer à la chose

publique en servant dans un parti politique. Il a souhaité que d'autres femmes du comté viennent joindre le rang de l'association afin que "nous puissions réellement avoir les éléments représentatifs de la gent féminine du comté de Richelieu"

M. Martel a souligné l'importance d'une telle participation féminine pour le député, qui doit connaître ce que les femmes pensent des différents problèmes politiques.

Après avoir fait remarquer qu'une autre assemblée du genre sera organisée prochainement pour les jeunes qui s'élèveront à leur tour un nouvel exécutif, M. Martel a souligné que de cette façon "nous allons faire participer tout le monde et spécialement du comté de Richelieu, en faisant prendre conscience à la population des problèmes qui existent chez nous et en cherchant tout ensemble les solutions que ces problèmes requièrent."

"Nous allons ainsi faire progresser non seulement notre comté mais apporter notre appui à cette évolution que le Québec connaît présentement", a dit M. Martel.

Robert Fournier président

Choix de l'exécutif des enseignants

SOREL (L.B.) — Les enseignants de la régionale Carignan se sont choisis un nouvel exécutif, lors de l'assemblée générale qui s'est déroulée mardi soir à l'école Mgr-Desranleau de Sorel.

M. Robert Fournier a été élu président de l'Association professionnelle des enseignants de la régionale Carignan. Les vice-présidents sont MM. Marcel Doyon, Léo Chabot, Bernardin Roy et Olivier Gravel.

Le poste de secrétaire a été confié à M. Robert Blanchette et celui de trésorier à M. Gilles Lamothe, alors que MM. Gaëtan Liessens et Maurice Lemoine agissent comme conseillers.

Il n'a pas été question de grève tournante lors de cette assemblée. On veut laisser aux membres du nouvel exécutif le temps d'étudier le problème avant d'agir.

Soulignons que l'ancien exécutif de l'Association avait démissionné en bloc à la suite du vote négatif donné par les professeurs au sujet de la grève tournante. Les membres de l'exécutif démissionnaire, par la voix du président, M. Raymond Proulx, avaient recommandé à l'assemblée de voter la grève tournante comme moyen de pression dans la négociation provinciale qui dure depuis plusieurs mois entre les syndicats d'enseignants d'une part, et les commissions scolaires et le gouvernement d'autre part. Les enseignants, présents à cette assemblée, ont voté dans un pourcentage de 56 pour cent contre la grève tournante, en suggérant de trouver d'autres moyens de pression. Quelques jours plus tard, les neuf membres du comité exécutif de l'Association démissionnaient en bloc, et convoquant une assemblée générale pour le 11 février. La réunion n'a pas donné les résultats escomptés et aucun exécutif n'a été élu. On choisit alors la date du 18 février pour la tenue d'une autre assemblée générale.

Des cambrioleurs dérobent une somme de \$75 au magasin Conrad Rousseau

STE-MONIQUE (R.L.) — Des cambrioleurs se sont introduits par effraction au magasin général de M. Conrad Rousseau, situé dans le village de Ste-Monique, pour faire main basse sur le contenu de la caisse enregistreuse.

Les individus ont brisé une vitre à l'arrière de l'établissement puis ont réussi à ouvrir la porte et pénétrer à l'intérieur du magasin.

Selon la version du propriétaire, les voleurs ont "vidé" la caisse, qui contenait la somme d'environ \$75. L'infraction a été commise dans la nuit de mardi à mercredi.

M. Rousseau nous a également signalé qu'il a remarqué des traces de sang sur le plancher, ce qui signifierait que les jeunes se seraient coupés.

Fait assez curieux, le magasin de M. Rousseau contenait beaucoup de marchandises diverses, telles que articles de ferronnerie, de lingerie, en plus de l'épicerie restaurant et les individus n'ont emporté aucune marchandise.

La Sûreté du Québec, détachement de Nicolet, enquête sur ce vol et ne peut pour le moment relier celui-ci avec le vol

commis aux Ameublements du Port, à Nicolet dans la même nuit.

Les abbés Ambroise Houle et André St-Cyr sont nommés curés dans les paroisses de La Visitation et de St-Pie-de-Guire

NICOLET (R.L.) — Deux nouveaux curés ont été intronisés, dimanche, le 16 février, dans la paroisse de La Visitation et dans la paroisse de St-Pie-de-Guire.

Il s'agit de MM. les abbés Ambroise Houle, qui a été nommé curé de La Visitation en remplacement de M. le curé Jean-Paul Lermieux, décédé tragiquement au début de la présente année; et de André St-Cyr, nommé curé de la paroisse Ste-Pie-de-Guire, en remplacement de M. le curé Lucien Champagne, décédé subitement

Pour l'Expo-Futurama

La ville s'engage à combler un déficit jusqu'à \$1,000

NICOLET (R.L.) — Les autorités de la ville de Nicolet, lors de leur dernière assemblée, ont adopté une résolution visant à garantir un déficit éventuel de \$1,000 pour l'Expo-Futurama, qui doit avoir lieu au mois de juin.

Toutefois, la proposition du conseiller Gérard Lupien mentionne que la ville s'engage à garantir ce déficit à condition que les membres du comité de l'exposition se présentent devant le conseil, le 8 avril prochain et qu'ils aient en mains, une somme de \$5,000 provenant de la location de kiosques, vendus et payés.

Les membres du comité, qui ont assisté à la dernière assemblée du conseil de ville de Nicolet, se sont montrés très favorables à la proposition des autorités municipales.

M. Bellemare, président du comité, a souligné dans son exposé que l'équipe qu'il dirige désirait que la ville de Nicolet prenne une décision au sujet de l'exposition, cette année, afin d'aider les promoteurs dans leur propagande. La décision du conseil a été bien accueillie et nul doute qu'elle stimulera les membres du comité qui se sentent appuyés de la ville.

Location

M. Jacques Bellemare, président du comité Expo-Futurama, a mentionné qu'il n'avait pas encore reçu de réponse de l'Œuvre des Loisirs concernant la location de l'aréna pour cette année.

Il a été dit qu'habituellement, il n'y avait pas de frais de location de l'aréna pour la tenue de l'Exposition, étant donné que c'est l'Œuvre des Loisirs qui patronait Expo-Futurama.

A l'Institut de Technologie

INCO accorde des bourses à trois élèves de Sorel

SOREL (L.B.) — La société International Nickel Company of Canada (INCO) reconnaît de nouveau la valeur de l'enseignement professionnel dispensé à l'Institut de Technologie de Sorel-Tracy puisqu'elle a accordé, pour la deuxième année consécutive, des bourses à trois élèves de cette institution.

Les bourses d'INCO sont destinées aux élèves qui se spécialisent dans les technologies de l'ingénieur.

Les trois récipiendaires sont Lise Vincent, étudiante en chimie industrielle, Jean Pélouquin, étudiant en métallurgie, et André René, étudiant en électrotechnique.

Fédération des oeuvres du diocèse

Un comité consultatif analysera les techniques de sollicitation dans le secteur des paroisses et des corporation

SOREL (L.B.) — Le Conseil d'administration de la Fédération des oeuvres du diocèse de Saint-Hyacinthe, lors de sa dernière réunion, a choisi M. Emile Martel comme président du comité consultatif pour la prochaine campagne de souscription qui se tiendra à l'automne.

Ce comité se penchera sur les techniques de sollicitation dans le secteur des paroisses et des corporations. Avec le concours de plusieurs bénévoles qui seront nommés bientôt, il aura la tâche de déterminer la date, l'objectif, la formule de publicité ainsi que le choix des principaux dirigeants de la campagne 1969.

M. Martel est bien connu pour sa participation à de nombreuses activités dans différents secteurs publics. Depuis 1963, il est à l'emploi du gouvernement fédéral et occupe le poste de conseiller au Centre de la Main d'Œuvre du Canada à Saint-Hyacinthe. En 1965, il fut nommé Commandant du 6e bataillon au Royal 22e Régiment.

M. Martel est secrétaire-trésorier de la Société Saint-Vincent-de-Paul de Douville, membre de la Légion canadienne, membre de l'Association internationale du personnel de la sécurité de l'emploi, membre du United Services Institutes, trésorier de la Fédération diocésaine catholique des Scouts, vice-président de l'Association du hockey mineur de Saint-Hyacinthe et directeur de la Fédération des oeuvres du diocèse de Saint-Hyacinthe.

La Fédération des Oeuvres profite de l'occasion pour remercier publiquement M. Martel d'avoir bien voulu accepter cette lourde responsabilité. Nul doute que son expérience dans différents domaines sera un précieux atout.

La participation de M. Martel, ajoutée à celle de quelques dévoués collaborateurs, permet d'anticiper un succès pour la campagne 1969. Le comité d'organisation de la campagne tiendra sa première réunion au début du mois de mars prochain.

Courrier-Sud

Le conseil d'administration de la Caisse Populaire d'Yamaska tiendra une soirée d'information le 26 février prochain à la salle de l'école St-Gabriel, à Yamaska Est. Il sera question de la planification et de l'exécution testamentaire. M. Sylvain Chevalier, conseiller en planification testamentaire à la Société de Fiducie, sera le conférencier invité.

Les membres de la Caisse populaire et les résidents d'Yamaska et des paroisses environnantes sont invités à participer à cette soirée qui promet d'être intéressante et instructive.

Les villes de Sorel et de Saint-Joseph de Sorel se sont choisies un nouveau vérificateur pour l'audit des livres de la municipalité. Elles ont toutes deux engagé M. Claude de Saint-Germain, comptable, de Sorel, qui remplace M. Blaise Lincourt.

Le changement de vérificateur a été fait au cours des dernières assemblées régulières des conseils municipaux de Sorel et de Saint-Joseph de Sorel.

Soulignons que M. Claude St-Germain est également vérificateur de la ville de Tracy.

La direction générale des écoles de la Commission scolaire régionale Carignan rappelle que les vendredis, 21 février, et lundis, 24 février, sont des congés mobiles déterminés par les membres de la commission scolaire régionale.

Cette directive s'applique à toutes les écoles élémentaires et secondaires du territoire de la régionale Carignan.